



Économie
 L'équité
 pour qui?
 page C3

Claude Picher



Télévision
 TVA envoie des
 jeunes autour
 du monde
 page B4

Louise Cousineau



Culture
 Amène pas
 ta gang!
 page B5

Nathalie Petrowski



Sports
 Pourquoi Houle?
 La saison
 est finie
 page S5

Réjean Tremblay

La loi sur le tabac s'éteint

Québec envisage d'exempter les industries munies de ventilateurs performants

KATIA GAGNON
 du bureau de La Presse, QUÉBEC

Après avoir reporté d'un an l'application des sanctions pénales prévues à la législation antitabac, le ministre Gilles Baril pourrait maintenant assouplir la réglementation de la loi pour exempter certaines entreprises de l'obligation d'installer un fumoir fermé et ventilé séparément.

Des discussions sont en effet en cours entre les organismes représentant le patronat et

le ministre Baril pour soustraire certaines grandes entreprises, telles que les papetières, les aciéries et les scieries, à l'obligation d'installer des fumoirs fermés et ventilés pour leurs employés fumeurs, comme le stipule pourtant la loi adoptée par l'Assemblée nationale en juin 1998.

Le patronat fait valoir que ces entreprises sont déjà équipées de systèmes de ventilation bien plus performants, dans l'ensemble de leurs usines, que ceux que la loi exige

pour les fumoirs. « Pourquoi faire dépenser de l'argent pour rien à ces entreprises en leur faisant construire des fumoirs avec des normes de ventilation inférieures à celles qu'on retrouve déjà dans l'usine, souligne une source bien au fait des discussions.

« On ne ferme la porte à rien pour l'instant. Bien sûr, il faut que la loi s'applique, mais de façon raisonnable, sans créer de tensions entre fumeurs et non-fumeurs », indique Dominique Lebel, l'attaché de presse du ministre délégué à la Santé, Gilles Baril.

« Il faut voir quels genres d'aménagements seraient possibles dans certains cas d'entreprises où l'installation de fumoirs serait plus complexe. »

Le ministère « est encore loin » d'un amendement formel à la réglementation, précise M. Lebel, mais il est clair que certaines entreprises pourraient, en bout de ligne, être exemptées de la coûteuse obligation de construire des fumoirs.

Voir LA LOI en A2

Horatio est de retour!



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

La statue de l'amiral Horatio Nelson retrouvait hier son socle, rue Notre-Dame, à l'entrée de la place Jacques-Cartier. Il s'agit toutefois d'une copie, les experts de la Ville ayant jugé que l'original, qui avait été installé en 1809, était en trop mauvais état pour continuer à subir les outrages du climat. La colonne monumentale a également été réparée et le coût total des travaux, y compris la copie fabriquée en deux morceaux, s'est élevé à 240 000 \$. L'installation de l'éclairage et la restauration de la clôture de fer forgé seront complétées d'ici la fin du mois.

Montréal fait aussi un surplus

Pas de hausse de taxes en vue

MICHÈLE OUIMET

Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir en 1994, l'administration Bourque a réussi à dégager des surplus.

Pour l'année 1999, les revenus sont de 10 à 12 millions de plus que prévu et les dépenses sont moins élevées. En l'an 2000, les surplus pourraient atteindre 20 à 25 millions. Le budget total de la Ville de Montréal, en 1999, était de 1,843 milliard. Le maire a donc réussi à dégager une toute petite marge de manoeuvre.

« On a une double bonne nouvelle, a dit le président du comité exécutif, Jean Fortier, hier. On a un petit surplus et les services n'ont pas dépensé tout l'argent qui leur avait été alloué. »

C'est la reprise économique qui explique cette soudaine « prospérité ». Le nombre de transactions immobilières a augmenté et les recettes des droits de mutation, ou taxe de bienvenue, sont plus élevées.

Voir MONTREAL en A2

Québec «vaccine» les urgences

Mme Marois débloque 24,6 millions pour éviter la crise cet hiver

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Ce sont finalement 24,6 millions de dollars que la ministre de la Santé, Pauline Marois, déblocquera pour tenter d'éviter que ne se répète cet hiver la crise observée l'an dernier dans les urgences du Québec.

C'est une hausse de plus de 40 % par rapport aux 17,4 millions alloués en catastrophe aux régies régionales, en février dernier, afin de réduire la pression sur les urgences, qui atteignait alors des sommets inégalés.

En conférence de presse hier à Montréal, Mme Marois s'est dite persuadée que cette injection permettra « d'éviter la crise », mais a reconnu « que nous n'éviterons pas tous les problèmes pour autant ». « Ça n'ira pas parfaitement bien, je ne veux pas créer d'illusions aux gens », a-t-elle commenté.

Selon Mme Marois, cette allonge budgétaire — qui reviendra dorénavant d'année en année — donne la

possibilité aux régies régionales d'ouvrir temporairement près de 650 lits de courte durée et 400 places d'hébergement. Les hôpitaux pourraient aussi étendre les heures d'ouverture des services diagnostiques (laboratoire, radiologie, etc.), pour un total de 25 000 heures additionnelles.

En dévoilant son plan deux bons mois avant le début de la pointe habituelle de fréquentation des urgences, la ministre corrige par ailleurs une tendance bien ancrée dans le réseau, plus prompt à réagir aux débordements qu'à les prévenir.

« Notre pari, c'est qu'en l'annonçant maintenant, on pourra mieux planifier les choses et avoir du personnel déjà en place dans les urgences quand la pointe va arriver », a expliqué Mme Marois.

Voir QUÉBEC en A2

■ Autre texte en page A6

L'Industrielle-Alliance: OUI au capital-actions

RÉJEAN BOURDEAU
 QUÉBEC

C'est avec assurance, pourrait-on dire, que les détenteurs de polices ont dit un gros OUI au projet de transformer la mutuelle L'Industrielle-Alliance en société inscrite en Bourse.

Du coup, l'entreprise de Sillery prend du coffre et devient un joueur financier capable de lever davantage de capitaux et de profiter des occasions d'affaires qu'elle trouvera sur sa route.

La proposition, soumise par le conseil d'administration de la compagnie d'assurance sur la vie, a recueilli 96,4 % des votes lors

de l'assemblée générale spéciale tenue hier au Palais Montcalm, de Québec. Ce résultat équivaut à ceux obtenus par ses concurrentes Clarica, Financière Manuvie et Canada-Vie, engagées avant elle dans le même processus. Quelque 46,2 % des 694 399 mutualistes ont exercé leur droit de vote, surtout par procuration.

« Les jeux sont faits », a lancé Raymond Garneau, président du conseil et chef de la direction, tout en se félicitant du plus fort taux de participation des titulaires « à vie ».

Voir L'INDUSTRIELLE en A2

53
 JOURS
 AVANT
 L'AN 2000

INDEX

Petites annonces

- index C16
 - immobilier C16 et C17
 - marchandises C17
 - emplois C17 et C18
 - automobile C18 à C20

- affaires C4
 Arts et spectacles B4 à B7
 - horaire spectacles B6
 - horaire télévision B5
 Bandes dessinées C17

Bridge C19
 Cyberpresse B8
 Décès C21
 Économie C1 à C12
 Êtes-vous observateur? C16

Feuilleton C18
 Horoscope C19
 Laval A14 et A15
 Loteries A2 et A4
 Monde C14
 Mots croisés C17 et S10

Mot mystère C18
 Opinions B3
 Politique B1
 Rive-Sud A18
 TableId Sports
 - Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL

La potion magique
 - Mario Roy
 page B2

MÉTÉO

Éclaircies
 Max. 10, min. 5
 cahier Sports
 page 16



Suites de la une

La loi sur le tabac s'éteint

LA LOI / Suite de la page A1

Ces équipements valent entre 25 000 \$ et 50 000 \$ pièce et les entreprises qui s'étendent sur de grandes surfaces, comme les papeteries ou les aciéries, pourraient devoir en installer plusieurs dizaines dans leurs usines. La facture pourrait donc se chiffrer à plusieurs centaines de milliers de dollars pour ces entreprises.

« Pourquoi imposer des normes mur à

mur alors que certaines entreprises ont déjà fait des aménagements? » souligne Gilles Taillon, du Conseil du patronat du Québec. Après avoir gagné une première manche avec le report des sanctions pénales prévues à la loi, annoncé il y a deux semaines par le ministre Baril, le patronat cherche donc à aller plus loin en s'attaquant à la réglementation de la loi antitabac. Patrons et syndicats ont récemment eu une rencontre à ce sujet avec M. Baril.

Les efforts de l'industrie soulèvent cepen-

dant déjà l'indignation des groupes antitabac, qui réclament à grands cris le respect intégral de la réglementation. « Amender la réglementation créerait une brèche importante dans la loi qui va faire en sorte que tout le monde va demander une exemption. C'est inacceptable compte tenu du danger que représente l'exposition à la fumée secondaire », lance François Damphousse, de l'Association pour la protection des non-fumeurs.

Le lobby antitabac brandit d'ailleurs

l'étude d'un expert américain, James Repace, qui s'est penché sur une situation semblable pour le compte de la ville de Windsor, en Ontario. Des restaurateurs voulaient y être exemptés de la loi qui interdit la fumée dans les lieux publics en installant un système de ventilation très performant dans leurs établissements. Après analyse de la qualité de l'air, M. Repace en a conclu que des risques importants subsistaient toujours dans ces restaurants pour les non-fumeurs.

Montréal fait aussi un surplus

MONTRÉAL / Suite de la page A1

Avec la hausse du taux d'occupation des bureaux, les taxes locatives ont gonflé. Les mauvaises créances ont diminué. Il y a aussi plus de construction. La valeur foncière de Montréal a donc fait un bond. Les entrées fiscales aussi.

Les dépenses sont moins élevées que prévu même si le budget alloué à l'enlèvement de la neige a été défoncé. Le nombre de fonctionnaires a aussi diminué de 1500.

Hier, Pierre Bourque exultait. Après la longue traversée du désert et les humiliations

pèlerinages à Québec pour quêter l'aide du gouvernement, le maire se dirige vers une présentation du budget sans augmentation de taxes et sans tour de passe-passe. En 1998, l'Assemblée nationale avait dû voter une loi d'exception pour permettre à l'administration Bourque de déposer un budget avec un trou de 125 millions.

Même si la Ville voit la lumière au bout du tunnel, le maire a refusé de se mettre la tête sur le billot et de confirmer qu'il n'y aurait pas de hausse de taxes. « Attendez le budget », a-t-il dit, hier, à la sortie de la Chambre de commerce de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles où il prononçait un énième discours sur le projet « une île, une

ville ». Mais Jean Fortier a déjà laissé entendre la semaine passée, lors d'un point de presse, qu'il n'y aurait fort probablement pas de hausse de taxes.

Le budget sera présenté le 24 novembre. La question de la facture que le gouvernement veut refiler aux municipalités est toujours en suspens. La note pour Montréal se chiffre à 47 millions. La Ville devra-t-elle la payer?

L'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités négocient avec le gouvernement et la date butoir a été fixée au 22 novembre. Si les villes réussissent à arracher un pacte fiscal, la facture de 356 millions ne leur sera pas expé-

diée.

« Les négociations vont bon train », a dit Annick Bélanger, attachée de presse de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel.

Montréal a préparé son budget en tenant compte de cette facture. Si le gouvernement et les villes réussissent à conclure un pacte fiscal, l'administration Bourque disposera de 47 millions supplémentaires.

Que fera le maire avec ces surplus?

« Je vais d'abord régler le problème de l'enfouissement des déchets au dépotoir de l'ancienne carrière Miron, a-t-il répondu, et on n'aura plus besoin de couper de façon drastique. »

Québec « vaccine » les urgences

QUÉBEC / Suite de la page A1

La ministre a reconnu que « c'est la première fois qu'une telle opération est planifiée à l'avance, et non en réaction à une situation critique ».

Des sommes allouées, 4,6 millions sont consacrés aux programmes de vaccination contre la grippe et le pneumocoque, qui visent respectivement à faire vacciner un million et 100 000 personnes. L'an dernier, à peine 1,4 million de dol-

lars avaient été dédiés à cette opération.

Les 20 millions restants seront répartis entre les 16 régions régionales sur la base du volume d'activités des urgences de chacune et de la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans qui y séjournent sur civière. Ce montant servira tant à ouvrir des lits supplémentaires qu'à augmenter le personnel ou à améliorer l'accès aux plateaux techniques. La région de Montréal, avec huit millions, obtient la part

du lion, suivie de la Montérégie (deux millions) et de Québec (1,65 million).

Mme Marois a été claire: pas question d'utiliser l'argent à d'autres fins que de soulager les urgences.

D'autre part, ce budget d'appoint pourrait être augmenté dans les prochaines années « si tant est qu'on a des crédits supplémentaires », a dit la ministre.

L'annonce d'hier fait suite au Forum sur la situation des urgences,

tenu au début d'octobre, qui avait accouché d'une foule de recommandations à moyen et long terme visant à améliorer le fonctionnement interne des urgences et à mieux intégrer celles-ci à l'hôpital et au réseau de la santé. Ces recommandations, réunies dans un plan d'action également dévoilé hier, feront l'objet d'un suivi de la part d'un comité présidé par Mme Marois et composé de représentants des régies régionales, des hôpitaux, des CLSC et centres d'hébergement, du Collège des médecins et

des deux fédérations médicales, des infirmières et des médecins d'urgence.

Mme Marois a aussi confirmé la création du Groupe de soutien aux urgences, un groupe d'experts présidé par le Dr Jacques Brunet, dont le mandat sera de conseiller les hôpitaux qui souhaitent revoir le fonctionnement de leurs urgences. Le groupe pourra élaborer des modèles ou des guides, en plus de faire connaître à l'échelle de la province les expériences positives vécues dans certains hôpitaux.

L'Industrielle-Alliance: OUI au capital-actions

L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE / Suite de la page A1

La réunion, plutôt calme et polie, regroupait 300 personnes, selon les organisateurs. Elle s'est déroulée en moins de deux heures: discours, période de questions et dévoilement du vote inclus. Profitant d'un droit de parole, trois dissidents ont fait savoir leur désaccord face au projet. On reprochait notamment aux dirigeants « d'exproprier les mutualistes pour aller se pavaner à la Bourse de Toronto, en attendant la meilleure offre pour vendre l'entreprise ».

Puisqu'elle est régie par une loi provinciale, L'Industrielle-Alliance devra maintenant obtenir l'adoption d'un projet de loi privé du gouvernement du Québec avant de s'inscrire en Bourse. Cette loi limitera à 10 % la participation maximale que pourra détenir un actionnaire, « ce qui met la société à l'abri d'une prise de contrôle, a précisé M. Garneau. On prévoit un premier appel public à l'épargne avant la fin du mois de mars, si le marché boursier garde son tonus.

De plus, contrairement aux autres mutuelles d'assurances canadiennes régies par la loi fédérale, où seuls les titulaires de polices avec participation sont engagés dans la dé-

mutualisation, la société québécoise rend admissibles tous ses titulaires de contrats, en date du 30 avril. « C'est plus démocratique, mais chacun a un nombre plus restreint d'actions », a constaté M. Garneau.

En conférence de presse, le grand patron a souligné que 81,6 % des titulaires de contrat à qui on a attribué 61,3 % des actions ont choisi un montant en argent, alors que les autres préfèrent conserver les actions.

Ce projet de démutualisation permettra aux titulaires de contrats d'assurances et de rente de se partager l'équivalent de 510 à 765 millions pour son émission de 35 millions d'actions. Il s'agit d'une évaluation

théorique réalisée en date du 10 août par le courtier Nesbitt Burns, à partir d'une fourchette de prix de 14,55 \$ et 21,85 \$ l'action.

« Cette transformation en compagnie à capital-actions sert aussi l'entreprise qui pourra se procurer les fonds nécessaires pour poursuivre sa croissance », a dit Yvon Charrest, président et chef de l'exploitation.

La septième plus importante société canadienne d'assurance de personnes devrait publier incessamment les résultats de son troisième trimestre. Pour le premier semestre, L'Industrielle-Alliance a réalisé un bénéfice net de 39,7 millions, en hausse de 8,9 millions par rapport à la même période l'an dernier.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272

Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039

Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070

Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détaillants : (514) 285-6931

National, TéléPlus : (514) 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : (514) 285-6892

Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne à trois chiffres : 953

à quatre chiffres : 3220

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les

donneurs aux endroits suivants:

■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;

■ à Montréal: Canadien National, gare centrale, 935, rue de La Gauchetière Ouest, de 10 h 15 à 18 h. Objectif: 325 donneurs;

■ à Longueuil: école Jean-de-Brébeuf, 1853, rue Brébeuf, de 13 h 30 à 20 h. Objectif: 200 donneurs;

■ à Saint-Jean-de-Matha: centre culturel et sportif, 86, rue Archambault, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;

■ à Sainte-Rosalie: caserne des pompiers, 3205, rue Morissette, de 14 h 30 à 20 h. Objectif: 100 donneurs.



DEMAIN DANS LA PRESSE



Beauté glaciale

■ Si on en croit les grandes tendances qui se dessinent dans le domaine du maquillage, la beauté froide dominera cet automne. Du bleu argenté sur les paupières, des lèvres de givre, de la poudre iridescente, voilà ce qui fera le bonheur de ces dames pendant les mois d'hiver. À lire sous la plume de Viviane Roy.

QUESTION DU JOUR



Vous voulez vous faire entendre?

Répondez à la question du jour:

— par téléphone, en composant le 514-285-7333;

— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Québec injecte près de 25 millions pour faire face à la pointe de l'hiver dans les urgences d'hôpitaux. Est-ce suffisant?

La venue du millénaire vous incite-t-elle à décorer davantage votre résidence à l'occasion des Fêtes?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 14 %
Non: 86 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

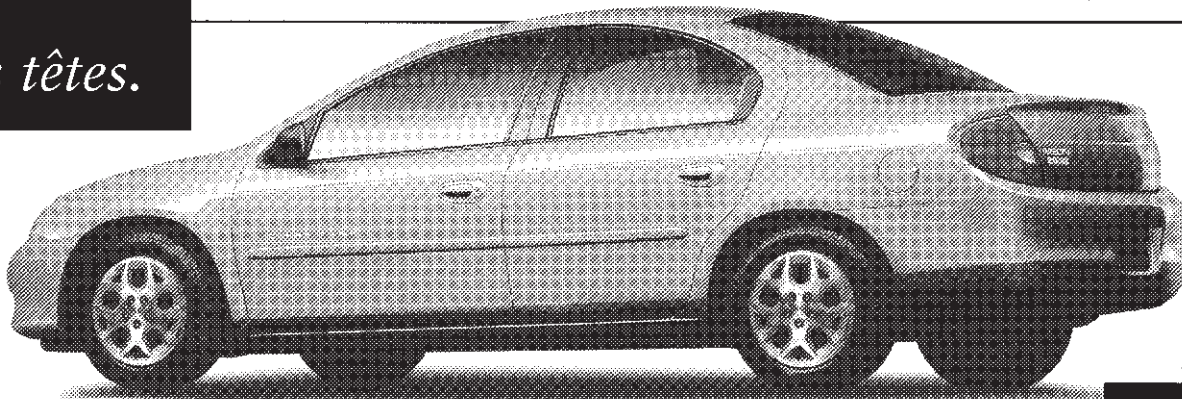
Elle fait tourner les têtes.

LA NEON 2000.

Pour ceux qui recherchent quelque chose d'un peu plus sophistiqué.

- Transmission manuelle à 5 vitesses
- Roues de 15 po en aluminium
- Changeur pour 4 disques compacts au tableau de bord

Ajoutez la transmission automatique pour seulement 8 \$* de plus par mois.



219\$[†]
PAR MOIS

Location, terme de 48 mois. Comptant initial de 2 530\$. Aucun dépôt de sécurité. Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler - Dodge - Jeep inc.

CHRYSLER NEON 2000



* Tarifs mensuels de 219 \$ établis d'après la Neon 2000 21D + RDW + WJA et de 227 \$ d'après la Neon 2000 22D + RDW + WJA. Comptant initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement sera exigé. Rachat non requis. Location pour usage personnel seulement. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 100 800 kilomètres, au taux de 12¢ le km. Le concessionnaire peut louer à prix moindre et avoir à commander. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Visitez-nous dès aujourd'hui à www.daimlerchrysler.ca.

Île de Montréal

L'EXPRESS
DU MATIN



Mort suspecte dans le métro

■ Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) tentaient, tard hier soir, de rassembler les dernières pièces du puzzle qui leur permettront d'élucider la mort suspecte d'un quadragénaire ayant perdu connaissance, hier après-midi, sur le quai de la station de métro Berri-UQAM. La victime, qui était embarquée à la station Jean-Talon, s'est affaissée, vers 13 h 20, en sortant de la rame de métro à Berri-UQAM. L'homme saignait à la tête et a vraisemblablement été foudroyé par une crise cardiaque. « Un usager a remarqué qu'il était amoché à Jean-Talon. Il a contacté le 911, puis l'a aidé et l'a assis sur un banc à la station Berri-UQAM. On écarte pour l'instant la thèse de l'homicide », confirme le commandant Michel Gagnon du SPCUM. Après avoir été réanimé, le quadragénaire est mort en fin d'après-midi hier, à l'hôpital Saint-Luc. Ses blessures à la tête ne venaient pas de lui être infligées, selon la police. Un suspect, qui avait du sang sur les mains et que l'on croyait responsable de la mort du quadragénaire, a été intercepté sur le quai de la station Berri-UQAM, mais il a été relâché par la suite. Il s'agissait d'un sans-abri qui n'avait aucun lien avec l'histoire en question, selon la police.

B'nai Brith inquiète

■ La Ligue des droits de la personne de B'nai Brith exprime son inquiétude face à l'élection dimanche soir de Céline Forget au poste de conseiller à Outremont. Celle-ci s'est trouvée cette année au centre d'une controverse impliquant la communauté hassidique d'Outremont. On souhaite que M^{me} Forget fasse preuve de positivisme de façon à réduire les tensions à Outremont.

Trains Montréal Blainville

■ Le succès fulgurant et durable de la ligne de trains de banlieue Montréal / Blainville est confirmé par les comptages réalisés à bord des trains au mois d'octobre : une augmentation de 32 % de l'achalandage par rapport à 1998, soit 6050 déplacements quotidiens. Le succès de cette ligne ne se dément pas. Mise sur pied en mai 1997 comme mesure d'atténuation des effets sur la circulation de la fermeture du pont Marius-Dufresne, le conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport décidait, en août 1997, de poursuivre l'expérience et fixait un objectif de 5000 déplacements pour août de l'an 2000, objectif dépassé en septembre 1998.

Jeune femme disparue

■ Karine Giroux, une Sherbrookeoise de 19 ans, est disparue depuis le 2 septembre dernier et n'a pas donné signe de vie à sa mère depuis le 10 août. Mesurant 1 m 59 et pesant 60 kg, elle a les yeux et les cheveux bruns. Serveuse, elle a déjà fait du kick-boxing ; elle aurait été conduite à Thetford Mines par un ami. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de Sherbrooke au (819) 821-5544.

Délit de fuite: Bélanger demeure en prison

■ Étienne Bélanger, 24 ans, accusé d'avoir fui les lieux de l'accident après avoir causé la mort de Michèle Cadet, 47 ans, à Dollard-des-Ormeaux, en la heurtant avec son automobile, demeurera en prison au moins jusqu'au 18 novembre. Bélanger a en effet renoncé hier à la tenue de son enquête pour mise en liberté. Il se présentera donc devant un juge de la Cour du Québec au palais de justice de Montréal dans neuf jours pour tenter de le convaincre de le mettre en liberté en attendant son procès.

Soulagé, Michel Gauthier pardonne

L'homme qui a tenté d'assassiner son ex-femme cubaine se raconte

MARTINE ROUX

C'est l'histoire d'un homme sans histoire. C'est l'histoire d'un amour éperdu devenu cauchemar. C'est l'histoire de Michel Gauthier.

« Je ne m'explique pas mon geste, je sais qu'il y a des victimes. J'étais profondément déprimé et suicidaire. Aujourd'hui, je me sens soulagé et je veux oublier. »

Le 23 juin dernier, M. Gauthier, 51 ans, a tenté de poignarder son ex-conjointe, Noraïma Espinoza Ceballo, une Cubaine de 31 ans qu'il avait épousée là-bas et qui l'a quitté 13 jours après être débarquée au Canada, en mars 1999. Dans la mêlée qui a suivi son geste — M. Gauthier avait aussi l'intention de s'enlever la vie — il a blessé deux avocats et des gardiens du palais de justice de Montréal. Tous s'en sont sortis, mais Michel Gauthier a plaidé coupable à des accusations de tentative de meurtre et de voies de fait. Contre toute attente, la Cour lui a imposé jeudi une peine de deux ans à purger dans la société.

Il est aux antipodes du type violent. La voix douce et les yeux humides, Michel Gauthier a ouvert tout grand à *La Presse* la porte de son appartement, qu'il habite depuis plus de 20 ans et où il était de passage ce week-end après avoir passé cinq mois dans l'aile psychiatrique de la prison de Rivière-des-Prairies. Aujourd'hui, c'est un homme fragile qui tente de recoller les morceaux de sa vie.

« Cette femme, je l'aimais profondément, raconte-t-il, la voix étranglée par l'émotion. Elle semblait heureuse en ma compagnie, mais ce n'était pas le cas. Que voulez-vous, il y a des personnes prêtes à tout pour entrer dans un pays riche et prospère : il n'y a qu'à penser aux *boat people* pour s'en convaincre. Ses plans étaient tout organisés d'avance. Je savais que de tels abus étaient fréquents, mais je la regardais avec la lentille d'un homme amoureux. Quand elle est arrivée au Québec, ça m'a sauté au visage comme une grenade. »

Responsable de chantiers au ministère des Transports depuis une vingtaine d'années, Michel Gauthier a toujours mené une existence paisible. « J'étais un homme heureux, comblé. J'ai de bons parents, j'ai eu une enfance et une vie



PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

Michel Gauthier, un homme doux qui a toujours mené une existence harmonieuse, tente aujourd'hui d'oublier le drame qui a brisé sa vie.

adulte sans problèmes. » Il ne s'était jamais marié, mais avait connu au moins deux relations sérieuses. L'une de ses anciennes compagnes, qui a partagé sa vie pendant dix ans, est aujourd'hui sa meilleure amie.

Il s'envole pour Cuba en pleine crise du verglas, en janvier 1998. Comme il y est allé à quelques reprises, il accompagne cette fois-là un ami qui avait l'intention de se rendre dans le coeur de l'île. C'est à Ciego-de-Avila qu'il rencontre celle qu'il croit être la femme de sa vie : fréquemment en contact avec les touristes, Noraïma Espinoza Ceballo agit à titre de représentante pour une sorte de restaurant privé. Il en tombe fou amoureux et retourne l'épouser en juin.

Elle n'arrivera au pays qu'en mars dernier, le temps que M. Gauthier, qui la parraine, complète les formalités d'immigration. Il attendait impatiemment son arrivée, l'a inscrite à des cours de français, lui a composé une garde-robe, a acheté

de nouveaux meubles... tout en lui envoyant de l'argent pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Or, lorsqu'elle descend de l'avion, sonoureuse ne porte pas son alliance, a égaré les photos de mariage et a dépensé les 1200 \$ qui devaient servir à payer les papiers officiels. Elle ne l'aime pas, ne s'en cache plus et s'évanouit dans la nature 13 jours plus tard.

« Elle avait un amant québécois qu'elle avait connu à Cuba, raconte M. Gauthier, mais elle avait prétendu que tout était fini entre eux alors que c'était faux. Elle tenait absolument à avoir des enfants, disait-elle, et j'étais d'accord. Plus tard, j'ai appris qu'elle ne pouvait en avoir. »

« La pierre était rouillée »

Pour Michel Gauthier, c'est le début d'une longue descente aux enfers. Un beau jour, il suspend des bidons d'essence à ses vêtements et sort dans la cour. Mais le briquet, dont la pierre est rouillée, refuse de s'allumer... et un voisin

vole à son secours. Il voit un médecin qui lui prescrit des antidépresseurs, un médicament qui prend toutefois quelques semaines à atteindre son plein effet.

« J'ai déprimé, je ne mangeais plus, j'étais obsédé par la mort. C'était comme si j'avais deux têtes. Les quelques jours qui ont précédé le 23 juin furent la période la plus infernale de ma vie. » Et le 23 juin, alors qu'il est sur le point de conclure une entente l'obligeant à verser une indemnité mensuelle de 800 \$ à son ex-femme, il sort un couteau...

« Je n'avais pas toute ma tête, confie-t-il en pleurant. Je lui pardonne tout et j'espère qu'elle me pardonne aussi. Il faut connaître les conditions de vie épouvantables à Cuba pour comprendre son attitude. »

Il est loin d'être guéri, mais retrouve lentement le goût de vivre. « Le mal de l'âme est parti, mais je vais rester marqué. Quant à Noraïma, elle peut vivre en paix, elle a toute sa liberté. »

Gordon Sawyer encore accusé de violence conjugale

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Gordon Sawyer, ex-commentateur sportif à Radio-Canada, fait encore face à une accusation de violence conjugale et, après avoir passé le dernier week-end en cellule, il saura aujourd'hui s'il peut jouir d'une liberté sous caution.

Samedi après-midi, il s'est présenté avec sa fillette à la direction de la protection de la jeunesse de Laval en alléguant que la mère de l'enfant, Ninon Paquette, n'était pas apte à en prendre soin parce qu'elle consommait de la drogue.

Par la suite, les policiers de Laval ont appris que Sawyer aurait asséné un violent coup de poing sur la tête de M^{me} Paquette. Ce n'est pas la première fois qu'il est accusé d'avoir frappé cette femme, les premières accusations remontant à 1996.

Finalement, l'enfant a été remise à sa mère et Sawyer a pris la direction du quartier de détention de la police lavalloise.

À la police, on soutient que M^{me} Paquette et Sawyer ont repris la vie commune depuis le 2 novembre dernier. Ce que M^{me} Paquette dément catégoriquement. « Le 2 novembre, affirme-t-elle, il est arrivé chez moi afin de voir la petite, en affirmant que sa femme venait de le mettre dehors et qu'il sortait d'une thérapie. Il m'a dit qu'il se cherchait un logement. Pour ma part, j'étais très malade, on devait m'hospitaliser pour une pneumonie. Par pitié pour lui et sachant qu'il pourrait s'occuper de ma fille si jamais j'allais à l'hôpital, je lui ai offert de l'héberger temporairement, en attendant qu'il se trouve un logement. Le jour, il allait à la recherche d'un logement, et le soir, il dormait sur le divan. J'ai voulu être bonne et voilà ce qui m'arrive. Il m'a frappé et j'ai perdu conscience. »

Devant d'abord être accusé en cour municipale, Sawyer a été finalement traduit au palais de justice. C'est une accusation de voies de fait simples qui a été portée contre lui devant la juge Micheline Dufour, de la Cour du Québec.

Taux de location

3,9%



Le plaisir de conduire.



La façon intelligente de conduire vos affaires.

BMW 528i modèle 2000 à 3,9%. Vous vous y connaissez côté rapport qualité et prix. C'est pourquoi vos concessionnaires BMW du Grand Montréal vous offrent la luxueuse sportive BMW 528i 2000 à un taux de location de seulement 3,9%. Déclarez voiture la plus sécuritaire du millénaire selon l'IBIA, ne vous cassez plus la tête à vouloir trouver mieux. Passez maintenant chez votre concessionnaire BMW, car cette offre se termine le 30 novembre 1999.

Entretien, 3 ans ou 60 000 kilomètres inclus.

<p>Montréal BMW Canbec 4090, rue Jean-Talon Ouest Montréal (514) 731-7871 www.bmwcanbec.com</p>	<p>Laval Boulevard St-Martin Auto inc. 1430, boul. St-Martin Ouest Chomedey, Laval (450) 667-4343/(514) 343-3412 www.bsmauto.com</p>	<p>Banlieue Ouest Automobiles Jalbert inc. 16710, Route Transcanadienne Kirkland (514) 695-6662/(514) 343-3413 www.jalbert-auto.qc.ca</p>	<p>Rive Sud Park Avenue BMW 8755, boul. Taschereau Ouest Brossard (450) 445-4555 Montréal (514) 875-4415 www.complexauto.com</p>
--	---	--	---

MENSUALITÉS
599\$
BMW 528i

Offre valable sur le modèle 528i 2000 neuf, manuel 5 vitesses, de base. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Les mensualités de 599\$ sont basées sur un contrat de crédit bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise minimum de 9362\$. Le taux de financement est de 3,9%. Valeur résiduelle garantie de 32 175\$. Des frais de 0,20\$ du km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 20 000 km par année. Dernier versement et dépôt de sécurité exigés. Fret, transport et préparation en sus. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 30 novembre 1999.

Un locataire d'un immeuble de Côte-des-Neiges tue le concierge à coups de couteau

MARCEL LAROCHE

Après avoir attaqué à coups de couteau son concierge et son propriétaire, le locataire d'un immeuble à logements est rentré doucement chez lui pour attendre l'arrivée de la police.

Cette altercation a tourné au drame, le concierge s'étant affaissé sur le trottoir, poignardé mortellement au thorax, tandis que le propriétaire a en été quitte pour des lacerations superficielles.

Quant au présumé agresseur, un homme souffrant de problèmes psychologiques, il a été soigné à l'hôpital pour des coupures sans gravité, puis écroué en attendant d'être formellement inculpé de meurtre.

Le funeste attentat dont le mobile demeure des plus nébuleux est survenu vers 10 h 15 hier matin dans le corridor d'un édifice à logements multiples du 4635 de l'avenue Van Horne, dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal.

Des résidents ont tout d'abord communiqué avec le 911 pour raconter qu'un homme armé d'un couteau courait dans les corridors de l'immeuble de trois étages. Presque au même moment, d'autres locataires ont appelé pour rapporter la présence d'une personne blessée gisant devant l'entrée de l'immeuble situé près de la station de métro Plamondon.

Policiers et techniciens d'Urgences Santé dépêchés en toute hâte à l'adresse indiquée ont trouvé un homme baignant dans son sang sur le trottoir. Forts des renseigne-



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

C'est devant cet édifice à logements multiples de l'avenue Van Horne, à Montréal, que s'est écroulé le concierge mortellement poignardé.

ments fournis par des témoins, les policiers de la CUM ont vite découvert que le blessé, Claude Lagimanière, 66 ans, était le concierge de l'immeuble.

Puis, ils ont rencontré le propriétaire des lieux, un homme d'affaires de 80 ans qui leur a avoué avoir vu son employé se faire agresser à coups de couteau par l'un de ses locataires, un certain Gerry.

Malgré les manœuvres de réa-

animation des ambulanciers, le concierge a succombé à ses blessures pendant son transport à l'Hôpital général de Montréal.

Et c'est sans résistance que le présumé meurtrier, lui-même blessé dans l'altercation, s'est rendu aux policiers qui l'ont cueilli dans son logement.

Moshe Baharav, qui habite l'immeuble à logements de l'avenue Van Horne, a dit avoir entendu des pas de course dans les corridors.

« Quand je suis sorti dehors, j'ai vu les ambulanciers qui tentaient de réanimer le concierge. Après, j'ai vu les policiers sortir de l'immeuble avec le suspect », de relater ce résident qui, comme plusieurs autres locataires, savait que le dénommé Gerry souffrait de problèmes psychiatriques.

Le suspect âgé de 49 ans devrait comparaître aujourd'hui pour être accusé du 46^e homicide perpétré cette année dans l'île de Montréal.

La notion de handicap au coeur d'un dossier devant la Cour suprême

Presse Canadienne
OTTAWA

La Cour suprême du Canada a entendu hier de trancher une question difficile et complexe : une personne souffrant d'un handicap qui ne cause pas de limitation physique doit-elle bénéficier de la protection de la Charte québécoise des droits et libertés ?

Le plus haut tribunal du pays a entendu les causes regroupées d'un ex-policier de Boisbriand, Palermi Troilo, qui est atteint de la maladie de Crohn, une affection chronique des intestins, et de Réjeanne Mercier, une jardinière horticultrice, souffrant d'une légère déformation de la colonne vertébrale, qui tentait de décrocher un emploi à la Ville de Montréal.

Tous les deux ont vu leur candidature rejetée par leur employeur potentiel (M. Troilo était en période probatoire) à cause de leur dossier médical. Toutefois, tous les deux se portaient bien et n'étaient pas affectés par leur condition.

Les deux employeurs ont jugé que ces deux candidats présentaient le risque de développer des problèmes médicaux à long terme.

Devant la Commission des droits de la personne du Québec et, par la suite en 1998, devant la Cour d'appel du Québec, les deux plaignants ont gagné leur cause, c'est-à-dire qu'on les a déclarés victimes de discrimination, leur condition physique s'assimilant donc à un handicap.

Conséquence de la décision, on pourrait étendre la notion de handicap à des conditions médicales comme l'hypertension, l'obésité ou la séropositivité.

En Cour suprême, hier, l'avocat représentant la Ville de Boisbriand, Guy Lemay, a soutenu que la Charte québécoise des droits protège les personnes souffrant d'un handicap qui cause des limitations physiques ou mentales. À son avis, la Charte ne doit pas s'étendre à des personnes qui présentent un état de santé déficient, comme c'était le cas avec le policier Troilo.

Pour Me Lemay, les employeurs ont le droit de procéder à une sélection parmi les candidatures à un poste. « Ce n'est pas parce qu'un employeur refuse une embauche et qu'il en accepte une autre, qu'il y a discrimination », a-t-il dit.

Pour sa part, l'avocate de la Commission des droits de la personne, Béatrice Vizkelety, a rétorqué que si cette argumentation était acceptée, on pourrait refuser des emplois à des personnes qui souffrent de problèmes de santé contrôlés, comme l'épilepsie, le diabète ou la dépression nerveuse.

Ces personnes pourraient donc être exclues du marché du travail. Ils formeraient alors un groupe bien identifié, ce qui est, selon Me Vizkelety, une situation tout à fait discriminatoire. Elle a rappelé que la Charte québécoise vise justement à prévenir pareille situation.

Les juges de la Cour suprême ont pris la cause en délibéré et devraient rendre une décision dans les prochains mois.



L'Europe à pied à 5 ampoules par jour

Vous n'avez pas changé.

Ah ! Mon fidèle compagnon de voyage. Chaque fois que j'en avais l'occasion, je prenais mon sac à dos et je partais là où le vent m'amenait... C'était l'école de la vie, la fuite enchantée...

Aujourd'hui, vous partez toujours, mais pour affaires. Et vous êtes trop occupé pour avoir le temps de gérer vos placements. Nous offrons des conseils et une gestion de placements sur mesure vous permettant d'atteindre vos objectifs à long terme. Nos gestionnaires, parmi les meilleurs au Canada, choisissent et maintiennent la composition optimale de vos placements puis vous guident jusqu'à votre destination. Tout ce dont vous avez besoin dans le même sac ! Quels beaux voyages vous reste-t-il à faire ?

Pour plus de renseignements, passez à votre succursale Scotia, visitez notre site Web (www.banquescotia.ca) ou appelez au 1 800 830-8008.

Compte Destination Scotia^{MC}

La vie vous sourit

Banque Scotia

® Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.
Des renseignements importants sur les différents Fonds sont publiés dans le prospectus simplifié des Fonds communs Scotia. Il est conseillé d'en faire une lecture attentive avant de prendre une décision de placement. Les parts des Fonds communs Scotia sont offertes dans les succursales de la Banque Scotia par les représentants de Placements Scotia Inc. Elles ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada, ni par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, ni par aucun autre organisme public d'assurance-dépôts; elles ne sont pas non plus garanties par La Banque de Nouvelle-Écosse, ni par le Montréal Trust ni par le Trust National et leur valeur est soumise aux fluctuations du marché. Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, est dotée d'une personnalité juridique distincte.

loto-québec		résultats	
BANCO		Quotidien	
Tirage du 99-11-08		Tirage du 99-11-08	
2	4	3	4
6	11	953	3220
17	23	Extra	
26	28	Tirage du 99-11-08	
31	32	NUMÉRO: 711850	
43	47		
50	53		
57	64		
67	69		

T V A. LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CAMELOTS, ADOLESCENTS ET ADULTES demandés, à temps partiel, pour la livraison de La Presse à domicile

- Avec ou sans voiture
- À commission

Dans les secteurs suivants:

- Repentigny
- Lachenaie
- Le Gardeur

Responsabilités

- Livraison de La Presse devant être effectuée avant 6 h 30 le matin, du lundi au vendredi, et avant 8 h 00, le week-end.
 - Perception des abonnés.
- Pour joindre l'entrepreneur de votre région,

M. André Bastien
composez le (450) 439-2073

Les NovaBus à plancher bas obtiennent la note de passage après trois longues années

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Trois ans après leur introduction cahoteuse sur le marché québécois, les autobus à plancher bas n'ont finalement plus rien des « citrons » souvent dénoncés par la clientèle du transport en commun, et ce même si leur ventilation laisse toujours à désirer et que leurs pneus s'usent plus vite.

S'il faut en croire une étude réalisée conjointement par Transport Canada, Transports Québec et la STCUM, dont *La Presse* a obtenu copie, le controversé véhicule offre maintenant un degré de fiabilité qui s'approche de celui du modèle Classic, largement répandu dans les flottes des sociétés de transport en commun.

Le plancher bas consomme 9 % de moins de carburant que le Classic. Ses émissions polluantes d'hydrocarbures, de monoxyde de carbone et de particules sont de 55 à 71 % inférieures à celles du Classic. Ses résultats sont cependant moins bons en ce qui a trait aux émissions d'oxyde d'azote, qui sont 60 % plus importantes.

Avec plusieurs mois de retard, le Conseil du Trésor vient d'autoriser la STCUM à lancer au nom des sociétés de transport du Québec un appel d'offres pour l'achat de 498 nouveaux autobus à plancher bas, au coût de 200 millions.

Trois compagnies, soit Newflyer de Winnipeg, Orion Bus, de Mississauga et NovaBus, de Saint-Eus-

tache, manufacturier des planchers bas en service au Québec, seront invitées à soumissionner sur ce contrat, subventionné à 50 % par Québec.

« Lors de son introduction, le Nova LFS (pour *Low Floor System*) se comparait désavantageusement au Classic sur la majorité des indicateurs de performance », note l'étude, en soulignant que les multiples ajustements apportés à partir du printemps 1998 au dernier prototype à 31 places assises — incluant un emplacement pour fauteuil roulant — ont permis d'accroître la satisfaction de la clientèle.

Dix mois de travail

Il aura fallu « dix mois de travail, deux analyses de plaintes, trois enquêtes auprès de diverses clientèles, sept groupes de discussions, deux séances d'observation à bord d'autobus et l'évaluation de sept aménagements intérieurs différents » avant que ce prototype obtienne la note de passage.

La capacité du plancher bas est



PHOTOS PIERRE McCANN, La Presse ©

Dans une comparaison avec le modèle Classic de GM (à droite), la version longuement revue et corrigée des autobus à plancher surbaissé de NovaBus / Volvo tire finalement son épingle du jeu.

de 80 passagers, comparativement à 90 pour le Classic. Mais grâce à son temps d'embarquement moyen plus rapide, la STCUM pourra remplacer ses Classic par des planchers bas « sans altérer l'offre de service de façon significative et sans générer de coûts supplémentaires », conclut l'étude.

Le rapport précise que la durée de vie des pneus des planchers bas sera plus courte que sur les autobus conventionnels, parce qu'ils utilisent des pneus de diamètre inférieur et qu'ils pèsent 862 kg de plus que les Classic.

La ventilation demande aussi des améliorations. Le plancher bas fournit quatre fois plus d'« air neuf » aux passagers que le Classic, mais ne respecte pas la norme de confort et d'uniformité de la température.

« Une baisse importante de la température, de l'ordre de 15 à 20 degrés, est observée au plancher près des portes lorsqu'elles sont ouvertes. L'absence de marches aux portes semble faciliter l'entrée d'air froid lors de leur ouverture. Il faudra donc résoudre ce problème d'écart de température causé par

l'ouverture fréquente des portes sur les lignes avec arrêts fréquents. »

Le bruit généré par le système de ventilation, dont se plaignent plusieurs passagers, ajoute en outre quelques décibels au bruit de fond lorsque l'autobus est arrêté. Mais le rapport note que NovaBus a développé une trousse pour atténuer l'impact.

Des débuts peu prometteurs

Le document fait état des nombreux ratés qui ont jalonné la mise en service de ce véhicule dont le gouvernement a subventionné 50 % des coûts d'acquisition par les sociétés de transport. Québec a même dû débloquer l'an dernier une aide spéciale de 10 millions aux sociétés pour compenser ces coûts.

Désireuse de se doter d'autobus permettant un embarquement plus facile pour les gens âgés et les handicapés, la STCUM avait ouvert la voie en 1994 en passant une première commande de 40 autobus à plancher surbaissé, ne comportant donc pas de marche.

La première commande de la STCUM ne fut livrée par NovaBus qu'avec un an de retard, en décembre 1996, en même temps que 233 autres véhicules. La société avait prévu une implantation graduelle, mais dut se résoudre à roder 273 véhicules sur une période plus courte que prévue. Les plaintes ont aussitôt afflué, notamment en raison de l'aménagement intérieur et du bruit.

L'accusé se serait vanté du meurtre de l'homme d'affaires Donald Duval

YVES BOISVERT

À la première journée du procès d'André Vincent, accusé du meurtre de l'homme d'affaires Donald Duval, la Couronne a annoncé au jury qu'elle entend démontrer que l'accusé a fait des aveux à des amis.

M. Duval, un homme d'affaires retraité de 67 ans, a été trouvé mort en fin de soirée le 9 octobre 1996, près de la piste cyclable à l'extrémité est de l'île de Montréal. Le soir même, il avait eu un souper d'affaires avec Louis-Philippe Rochon et le comptable de ce dernier, Jean-Yves Charest. M. Duval était sorti seul du restaurant le Christopher, dans l'est de la ville, vers

21 h 30, pour ne plus jamais être revu en vie. Il ne s'est pas rendu à sa voiture, garée devant le restaurant : il aurait été enlevé dès sa sortie.

Rochon avait acheté le garage de M. Duval en 1993 et lui devait encore plus d'un demi-million. Mais les affaires de Rochon n'allaient pas bien et il voulait obtenir un congé de remboursement de M. Duval.

Selon M^e Frédéric Perron, de la Couronne, c'est Rochon qui a commandé le meurtre de M. Duval pour se sortir de son pétrin financier. Gaston Saint-Pierre, 48 ans, le bras droit de Rochon au garage Centre du camion et ressorts Charland, et Vincent, 28 ans, en seraient les exécutants.

M^e Perron entend présenter une preuve circonstancielle pour établir le mobile (les difficultés financières

de Rochon) et la façon dont le meurtre s'est organisé.

Il présentera aussi deux témoins qui diront avoir entendu André Vincent confesser l'enlèvement de M. Duval. Il aurait dit à ces personnes avoir battu M. Duval avant de l'étrangler dans la voiture ayant servi à l'enlèvement.

Un de ces témoins, Mario Bernard, a aussi vu Saint-Pierre remettre de l'argent à Vincent après le meurtre, a dit M^e Perron aux six femmes et six hommes qui jugent l'affaire. Un paiement aurait d'autre part été effectué entre le garage de Rochon et celui de Vincent, le garage Bonneville. Bernard enfin se serait fait donner la bague de M. Duval par André Vincent et l'aurait vendue.

Le procès, présidé par le juge Jean-Guy Boilard, durera quelques semaines.

Mensualités **399\$**

Le plaisir de conduire.

Enfin une sportive qui ne demande pas un gros contrat.

BMW 323i modèle 2000 à seulement 399\$ par mois. Vous préférez la performance à l'engagement. C'est pourquoi vos concessionnaires du Grand Montréal vous offrent la chance de louer une excitante BMW 323i 2000 à un prix aussi futile que 399\$ par mois. Dépêchez-vous de passer chez votre concessionnaire BMW, car cette offre se termine le 30 novembre 1999.

Entretien, 3 ans ou 60 000 kilomètres inclus.

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <p>Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com</p> | <p>Laval
Boulevard St-Martin Auto inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
(450) 667-4343 / (514) 343-3412
www.bsmauto.com</p> | <p>Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662 / (514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca</p> | <p>Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.complexeauto.com</p> |
|--|---|--|--|

Offre valable sur le modèle 323i 2000 neuf, manuel 5 vitesses, de base. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation du crédit. Les mensualités de 399\$ sont basées sur un contrat de crédit-bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise minimum de 6 471\$. Valeur résiduelle garantie de 22 258\$. Des frais de 0,15\$ du km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 20 000 km par année. Dernier versement et dépôt de sécurité exigés. fret, transport et préparation en sus. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 30 novembre 1999.

ROLEX
of Geneva

Lady-Datejust
en or 18 carats
avec lunette et cadran
sertis de brillants
Bracelet serti de brillants

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978

Vente et service technique

2020 rue de la Montagne, juste au nord de Maisonneuve • 845-4651

John
SCOTTI
SUBARU

agrandit

FORESTER 2000 **26 695\$**

Venez voir les nouvelles SUBARU 2000 entièrement redessinées!

Plus grande salle de montre / **Plus** de véhicules en inventaire
Plus de service / **Plus** grand stationnement

* Prix détaillé suggéré du fabricant. Transport et préparation en sus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Les modèles illustrés peuvent différer. Détails chez votre concessionnaire.

PLUS! Pour mieux vous servir!

COIN JARRY et PROVENCHER
4330, rue Jarry est
Saint-Léonard
(514) 725-6777

Le plan Marois pour les urgences bien accueilli

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le milieu de la santé accueille plutôt favorablement le plan d'action dévoilé hier par la ministre Pauline Marois pour prévenir la sempiternelle crise hivernale des urgences.

Commentaire le plus fréquemment entendu chez les médecins, infirmières et autres administrateurs de régies régionales et d'hôpitaux présents à la conférence de presse de la ministre : pour une fois, on n'aura pas attendu que la crise éclate pour intervenir.

« Au moins, c'est un coup qui est donné avant le temps, et non pas une espèce de "band aid", a commenté le président du Collège des médecins, le Dr Yves Lamontagne, résumant l'opinion générale.

Outre les 24,6 millions débloqués pour l'ouverture temporaire de lits et la vaccination des personnes à risque contre l'influenza et le pneumocoque, la ministre Marois a annoncé la création d'un comité de suivi et d'un groupe d'experts, le Groupe de soutien aux urgences (GSU).

« Ce qui est intéressant dans ce projet-là, c'est qu'il est pratique, concret, avec pas trop de bureaucratie. Deux groupes, un qui va supporter les urgences à mieux fonctionner, un qui va voir si tout

ça marche », a souligné le Dr Lamontagne, qui approuve aussi le développement des programmes de vaccination.

« C'est beaucoup plus concret que dans le passé, alors qu'on ne prévenait pas avant que les coups arrivent », a-t-il dit.

Pour le vice-président exécutif de l'Association des hôpitaux du Québec, Daniel Adam, la situation devrait être normale dans les hôpitaux cet hiver, si la fréquentation demeure la même que l'hiver dernier.

« Mais s'il y a 10 % plus de patients que l'an dernier, on va avoir des problèmes », a-t-il prédit.

Rien sur les CLSC

Le plan de la ministre est toutefois bien silencieux sur le rôle que pourraient jouer les CLSC pour aider les urgences. Selon la directrice générale de l'Association des CLSC et CHSLD du Québec, Andrée Gendron, « des amplifications de services à domicile, c'est important ».

À ce sujet, le président de la Fédération des médecins omnipraticiens, le Dr Renald Dutil, a relevé que si l'argent semble surtout dévolu à l'ouverture de lits de courte et de longue durée, « les régies régionales ont quand même la possibilité d'utiliser ces sommes-là selon leurs priorités, et le maintien à domicile sera jugé comme étant une ressource importante à consolider ».

Selon le Dr Dutil, « on va encore

avoir des difficultés en février, mais il y aura une amélioration ».

Du côté de la Fédération des médecins spécialistes, le vice-président Yves Dugré note que si les 24,6 millions ne nuiront pas, « quand on regarde la demande, c'est peu ».

Il faudra aussi — le comité de suivi et le GSU joueront pour ça un rôle important — régler les problèmes de structure : manque d'équipement, locaux insuffisants, pénurie de personnel infirmier, prise en charge du patient.

Ouverture temporaire de 300 lits

Le plan d'action de la régie régionale de la santé de Montréal-Centre est déjà prêt, a par ailleurs indiqué son directeur général, Marcel Villeneuve. Plus de 300 lits, tant en courte durée que dans les centres d'hébergement ou de réadaptation, seront ouverts temporairement pendant l'hiver, afin de décharger les hôpitaux les plus achalandés, dont Maisonneuve-Rosemont, Sacré-Coeur et le CHUM.

Avec huit millions de dollars (si on exclut les sommes consacrées à la vaccination), la régie obtient un million de plus que ce qu'elle demandait. « C'est un effort considérable de la ministre que d'aller chercher plus de ressources, ça nous permet de commencer plus tôt et de nous mettre en action de manière préventive », a dit M. Villeneuve.



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse
La ministre Pauline Marois lors du dévoilement, hier, d'un plan d'action pour prévenir une nouvelle crise hivernale des urgences.

L'ÉVÉNEMENT VALEUR PLUS

238\$*

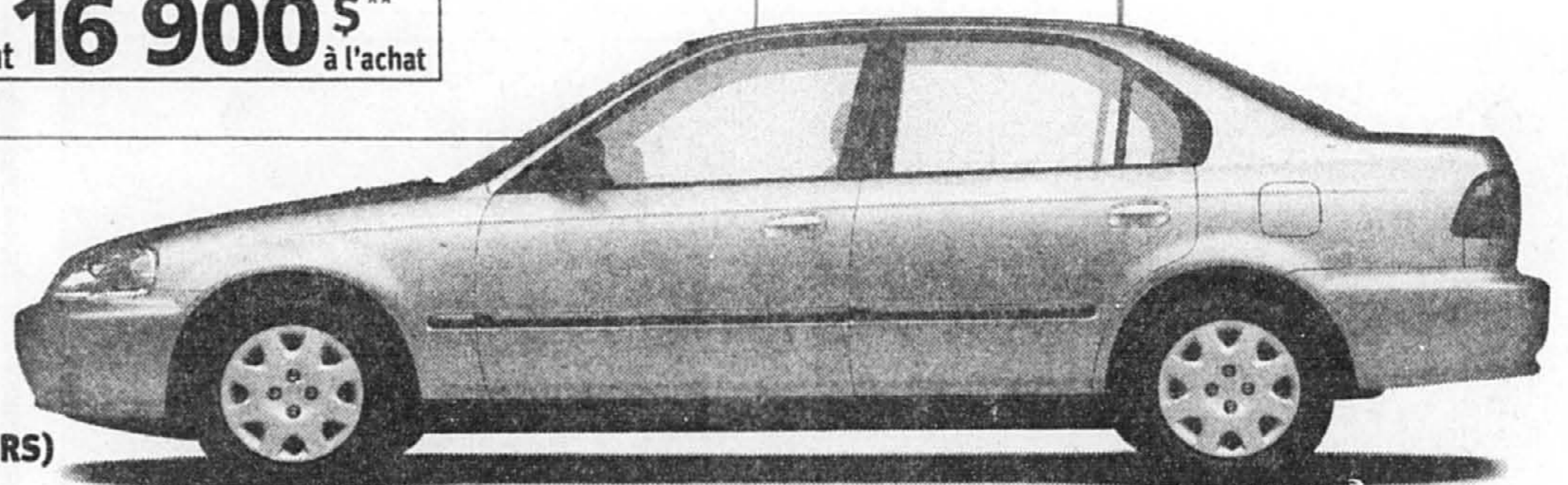
par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS

Ou seulement **16 900\$**** à l'achat

CIVIC ÉDITION SPÉCIALE 2000

INCLUANT :

- Air climatisé
- Serrures électriques
- Déverrouillage sans clé
- Poignées de portières harmonisées
- Radio AM/FM stéréo 4 haut-parleurs
- Coussins gonflables conducteur et passager (SRS)
- Et bien plus...



198\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS

MENSUALITÉ	COMPTANT
236\$***	0\$

CIVIC HATCHBACK 2000

INCLUANT :

- Coussin gonflable conducteur (SRS)
- Radio AM/FM stéréo
- Volant inclinable
- Rétroviseurs télécommandés
- Et bien plus...

LA PLUS VENDUE AU CANADA
HONDA CIVIC

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Civic Édition Spéciale 2000 (modèle EJ651YXV) ou la Civic hatchback CX 2000 (modèle EJ632YB) neuves. Échange ou comptant de 1 441 \$ (Édition Spéciale) ou 1 599 \$ (hatchback), la première mensualité et un dépôt de garantie de 275 \$ (Édition Spéciale) ou 250 \$ (hatchback) sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. **P.D.S.F. de la berline Civic Édition Spéciale 2000 à transmission manuelle (modèle EJ651YXV). Transport et préparation (850 \$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. ***Location-bail offerte exclusivement par H.C.F.I. portant sur la Civic hatchback CX 2000 (modèle EJ632YB) neuve. La première mensualité et un dépôt de garantie de 275 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

Stanley Sanon en est rendu à une peine totale de 20 ans

La Cour du Québec ajoute un an, cette fois pour parjure et fabrication de faux

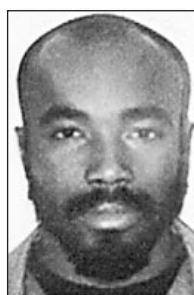
YVES BOISVERT

Stanley Sanon, déjà condamné à un total de 19 ans d'emprisonnement pour avoir agressé sexuellement dix jeunes filles travaillant dans des agences d'escortes, vient de voir la Cour du Québec ajouter une vingtième année à sa peine totale.

Hier, Sanon, 29 ans, admettait devant le juge Claude Millette avoir fabriqué un faux document qu'il a présenté à la cour.

Il avait rédigé une fausse reconnaissance de dette supposément signée par une de ses victimes. Elle

disait ne l'avoir jamais rencontré avant l'agression et il voulait la contredire avec ce faux; il prétendait que cette dette était la raison de sa dénonciation. L'expertise a rapidement démontré que Sanon avait lui-même écrit le document en prison.



Stanley Sanon

À cette peine d'un an pour parjure et fabrication de faux, il faut en ajouter quatre. D'abord, la juge Rolande Matte, de la Cour du Québec, avait infligé 12 ans à Sanon le 8 mars pour l'agression de huit escortes. Sanon prenait rendez-vous avec elles dans un motel et les forçait à divers gestes sexuels sous la menace d'une arme, en plus de les voler.

Le juge Jean-Pierre Bonin lui a ensuite infligé 14 ans, confondus (les peines ne s'additionnant pas ici), pour une seule agression de ce type. Le juge Gilbert Morier, lui, y a ajouté quatre années consécutives pour une autre semblable agression. Finalement, le 27 septembre, Sanon a également écopé une année consécutive à toute peine pour avoir menacé un témoin de représailles s'il se présentait à la cour.

Saga de deux ans

« Ça vient mettre fin à une saga judiciaire de deux ans de façon satisfaisante », a dit hier le sergent-

détective Jean-Pierre Gagnon, de la CUM, qui a mené l'enquête avec son collègue Daniel Paul dans cette affaire peu commune.

« L'enquête a commencé en février 1997, quand nous avons reçu les premières plaintes. Ce n'était pas facile au départ parce que les escortes exercent leur métier dans la clandestinité et elles n'étaient pas toutes prêtes à sortir de l'anonymat. Mais la plupart ont collaboré, elles ont tenu le coup et je les félicite », ajoute M. Gagnon. Selon lui, toutes les victimes ne se sont pas manifestées, précisément pour cette raison, toutefois.

L'adolescent victime de son inexpérience du maniement des armes?

MARCEL LAROCHE
et la Presse Canadienne

L'adolescent tué d'une décharge de fusil en pleine figure samedi à Stoke, en Estrie, aurait été victime de son inexpérience dans le maniement des armes à feu.

C'est du moins la thèse actuellement étudiée par les policiers de la SQ chargés d'élucider les circonstances de l'accident de chasse qui a coûté la vie à Maxime Girard.

Le garçon de 12 ans participait à une excursion de chasse avec son grand-père et ses deux oncles sur la terre familiale. Bien que l'accident soit la cause probable de la mort de l'adolescent, les enquêteurs de la SQ attendent de connaître les résultats des expertises en balistique effectuées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, à Montréal.

Les policiers veulent ainsi s'assurer que l'arme, un fusil de calibre 410 d'une capacité de trois cartouches, était en bon état de fonctionnement lors du tragique événement.

L'enquête a révélé que l'arme trouvée près du corps du jeune Girard avait encore une cartouche dans le chargeur, une douille vide dans le canon tandis qu'une troisième douille a été récupérée au sol.

Selon toute vraisemblance (personne n'ayant été témoin du drame), le jeune chasseur aurait tiré un premier coup de feu, pour ensuite être atteint par une seconde décharge de plombs en pleine figure sans doute après avoir trébuché.

D'ailleurs, les compagnons de chasse de l'adolescent ont affirmé avoir entendu deux coups de feu, mais n'ont pu se souvenir avec exactitude du temps écoulé entre les deux détonations.

La police écarte la possibilité que le jeune garçon ait voulu se suicider.

Dès que leur travail sera complété, les policiers de la SQ feront parvenir leur rapport d'enquête au coroner Roger Michaud.

Des accusations criminelles peuvent-elles être portées dans ce dossier, car un adulte détenteur d'un permis de chasse aurait dû surveiller le garçon?

La décision appartient au substitut du procureur général.

« Il ne nous appartient pas, en tant que policiers, de décider. C'est au procureur de le faire. Il y aura des échanges entre lui et notre service. Quant à la nature des accusations, si jamais il y en a, cela demeure encore de son ressort. Y a-t-il matière à accusation criminelle ou simplement à des accusations relatives à l'arme à feu? Tout cela reste à voir », a indiqué l'agent Serge Dubord, de la Sûreté du Québec.

L'autopsie qui doit être pratiquée incessamment permettra peut-être de confirmer ou d'infirmer l'une ou l'autre hypothèse, comme il est également possible que l'examen pathologique n'apporte aucun élément nouveau.

Le jeune homme n'était pas détenteur d'un permis de possession d'arme et l'arme appartenait à un proche.

LISTE DE CHOSES À FAIRE
POUR LA PLANÈTE 🌍

21. FAIRE QUE LES HUMAINS VIVENT
AUSSI CONFORTABLEMENT DANS
L'ARCTIQUE QU'AILLEURS.

(NOUS Y SOMMES PARVENUS GRÂCE À DES FIBRES
TELLEMENT RÉSISTANTES AU FROID QUELLES PERMETTENT
AUX GENS DE TRAVAILLER, DE JOUER ET DE SE DÉTENDRE
À DES TEMPÉRATURES AU-DESSOUS DE ZÉRO, ET COMME
D'HABITUDE, NOUS DEVONS BEAUCOUP À LA NATURE;
NOUS NOUS SOMMES INSPIRÉS DE LA FOURRURE
DES OURS POLAIRES POUR METTRE AU POINT NOS
SYSTÈMES DE FIBRES.)

DU PONT

WWW.DUPONT.CA
1 800 387-2122

Les miracles de la science™

LES PLUS BAS PRIX À MONTRÉAL

GRAVEUR DE CD-ROM
REINSCRIPTIBLES RICOH

Media Master MP7060A

Interface IDE;

CD-R/RW;

Écriture 6X;

Réécriture 4X;

Lecture 24X;

275\$

Le meilleur rapport qualité prix!

INFOMONTRÉAL

2400, rue Ste-Catherine Est

Tél.: 526-7171

Actualités

Partenariat en eau trouble

Les relations entre la mafia canadienne et la Cosa Nostra américaine

ANDRÉ CÉDILLOT et ANDRÉ NOËL

La mafia italienne compte tout au plus une trentaine d'hommes d'honneur au Canada. Mais quelque 2800 personnes travaillent pour elle, dont 1200 à Montréal, sa place forte. Ses revenus annuels s'élevaient à 12 milliards de dollars.

Selon les policiers spécialisés dans la lutte contre le crime organisé, les affaires de la pègre italienne n'ont jamais aussi bien marché. Le chef, Nick Rizzuto, et son fils Vito se promènent librement au pays, à peine inquiétés par la police.

Joe Lopresti

Depuis quelques années, les spécialistes suivent attentivement l'évolution des relations entre la mafia canadienne et la Cosa Nostra américaine. Selon eux, l'année 1992 a été une année charnière, avec le meurtre de Joe Lopresti, l'un des mafiosi les plus respectés au Canada.

Sicilien d'origine, Giuseppe Joe Lopresti, 44 ans, était un « homme d'honneur », titre réservé aux membres les plus fidèles et les plus influents. Vivant à Montréal, il agissait comme intermédiaire entre le clan montréalais Rizzuto, la famille américaine Bonanno et les autres groupes mafieux de New York et d'ailleurs.

Il était connu pour son tact. Son rôle était crucial. En 1980, les Siciliens remplacent le clan calabrais Cotroni à la tête de la mafia à Montréal. Les Américains chargent alors Lopresti de maintenir les liens avec la Cosa Nostra américaine et les membres du clan Cotroni.

À la surprise de la police, Lopresti a été trouvé mort le 29 avril 1992 dans un fossé, près d'un chemin en gravier menant à une gare de triage du Canadien National, dans le quartier montréalais de Rivière-des-Prairies. Le corps était enveloppé dans un tissu en plastique et recouvert d'une toile.

La Pizza Connection

Selon les spécialistes de la lutte antimafia, Lopresti est le seul gangster italien au Canada à avoir été liquidé « selon les règles de l'art mafieux » depuis le meurtre de Paolo Violi, en 1978.

« Il a été tué d'une balle d'un fusil de petit calibre dans la nuque, loin de sa femme et de ses enfants, ce qui montre le grand respect qu'on lui vouait dans le milieu », souligne une source.

(Tous les meurtres ne se font pas de la même façon. En 1984, la police américaine a découvert le corps de Cesare Bonventre, un autre membre de la famille Bonanno : son corps avait été coupé en plusieurs morceaux, qui ont ensuite été répartis dans des barils dans une usine de colle à Garfield, au New Jersey.)

Juste avant de mourir, Lopresti avait reçu un appel du fils d'un caïd de New York qui vit à Montréal, et qui lui avait donné rendez-vous dans le centre-ville. Lopresti a été tué, puis transporté à bord d'un véhicule dans un coin isolé de l'est de la métropole. Deux ans plus tôt, avec Gerlando Sciascia, il avait été l'un des rares trafiquants d'héroïne de la Pizza Connection à avoir été acquittés dans le Big Apple.

Lopresti habitait une résidence voisine de Nick Rizzuto et de son fils Vito, rue Antoine-Berthelet, dans le chic quartier du bois de Saraguay. Les enquêteurs de la brigade des homicides de la CUM sont sûrs que le meurtre de Lopresti a été sanctionné par les hautes instances de la mafia montréalaise.

Des hommes d'affaires d'origine sicilienne, puissants, connus et respectés, ont assisté à ses funérailles. Selon les policiers, quelques-uns d'entre eux siègent à la Commission régionale de la mafia canadienne, qui comprend une trentaine de membres. C'est là que se prennent les décisions importantes.

La police croit que c'est John Gotti, chef de la famille Gambino, qui a ordonné que Lopresti soit liquidé à cause de son comportement malhabile dans la Pizza Connection. Il y avait aussi mécontentement sur le partage des profits de la drogue.

Avec la mort de Lopresti, la famille Bonanno a perdu un homme de confiance à Montréal. Résultat : le clan Rizzuto s'est découvert tout à coup une indépendance qu'il a ensuite cherché à accroître, estiment les experts.

L'époque de Galante

La domination des familles mafieuses américaines sur leurs homologues du Canada ne date pas d'hier. En 1953, Joseph Bonanno, de New York, affecte son lieutenant Carmine Galante, 43 ans, à Montréal. Son mandat : s'associer aux éléments du crime organisé déjà actifs au Canada.

En selle depuis quelques années, Vincent

Cotroni devient « capodecina » de la famille Bonanno. Déjà bien rodée, l'organisation qu'il dirige avec le Sicilien Luigi Greco émerge comme une force majeure. En 1956, le gouvernement canadien expulse Galante aux États-Unis.

Grâce aux contacts de Cotroni en France et en Corse, le redoutable caïd américain a quand même eu le temps d'établir un solide réseau qui fera de Montréal la plaque tournante du trafic d'héroïne en Amérique du Nord.

À la même époque, Johnny Papalia, alors âgé de 29 ans, vient faire ses classes à Montréal sous la férule de Greco. « Quand il est parti de Toronto, il était comme un enfant malade. À son retour (en 1955), il était un homme d'honneur », écrit Adrian Humphreys dans son livre intitulé *The Enforcer, Johnny Pops Papalia, A Life and Death in the Mafia*, qui vient de paraître à Toronto.

Les Siciliens

Au début des années soixante, la mainmise sur les florissantes activités de la mafia montréalaise aggrave un conflit déjà bien engagé entre les familles Bonanno, de New York, et Magaddino, de Buffalo. Sentant la soupe chaude, le Sicilien Joe Bonanno se réfugie d'abord à Montréal où, avec l'appui de Lino Saputo et de son père, il demande son statut d'immigrant.

Les Saputo dirigent alors les petites compagnies Saputo Cheese et Crèmerie Cosenza. Mais le gouvernement canadien refuse la requête de Bonanno et l'expulse. Le célèbre mafioso retourne à New York où, après s'être fait kidnapper, il est dépourillé de ses pouvoirs au sein de la Cupola américaine. Il prend alors la direction de Tucson, en Arizona, où il vit toujours.

Cette crise entre les familles Bonanno et Magaddino amène le Calabrais Paolo Violi à s'installer à Montréal. À la mort de Luigi Greco, en 1972, il devient le bras droit de Vincent Cotroni. Une lutte s'engage entre Violi et un associé de Greco, Nick Rizzuto, originaire de Sicile.

En 1973, craignant pour sa vie, Rizzuto s'exile avec sa famille au Venezuela, où il se joint définitivement au clan Cuntrera-Caruana, alors méconnu des policiers canadiens et américains. Le groupe jette les bases d'un formidable réseau international de trafic de drogue et de blanchiment d'argent qui passera par Montréal et New York.

En 1975, Cotroni refuse de témoigner devant la Commission d'enquête sur le crime organisé. Il est condamné à un an de prison pour outrage au tribunal. À la demande de Carmine Galante, maintenant à la tête de la famille Bonanno, Violi prend la relève. Il refuse obstinément que les Siciliens établis à Montréal agissent de façon indépendante.

Les meurtres se succèdent. Le premier à tomber est Pietro Sciarra. Il est abattu en 1976 à la sortie du cinéma Riviera, propriété des Cotroni. Il était le conseiller de Violi. Depuis sa terre d'asile, Rizzuto fait exécuter les trois frères Violi : Francesco (1977), Paolo (1978) et Rocco (1980). Pour sa part, l'impitoyable Carmine Galante est tué à Brooklyn, New York, en 1979.

En 1980, Vito Rizzuto rentre du Venezuela. Sous les ordres de son père qui vient occasionnellement à Montréal, il assoit et étend le pouvoir du clan. Nick Rizzuto attend quatre autres années pour revenir à Montréal. La même année, Vincent Cotroni meurt d'un cancer. Rizzuto repart en Amérique du Sud en 1986 à la demande expresse des dirigeants de la famille Cuntrera-Caruana.

Une organisation forte

L'année dernière, la Gendarmerie royale du Canada a mis la main au collet des frères Alfonso, Gerlando et Pasquale Caruana, présumément compromis dans une affaire d'importation de 200 kilos de cocaïne. Leur procès devrait s'instruire prochainement, à Toronto.

Aux États-Unis, grâce au Racketeer-influenced and Corrupt Organizations Act (RICO), destiné à contrer les gangs organisés et à saisir leurs biens, une vingtaine de chefs de famille ont subi des procès dévastateurs. John Gotti, de la famille Gambino, est en prison avec son fils. Vincent Chin Gigante, boss du clan Genovese, a été condamné à 12 ans de détention en 1997.

Joseph Bonanno, lui, a maintenant 94 ans. Cet été, on a entendu parler de lui lorsque les propriétaires de la maison des Productions La Fête, de Montréal, lui ont présenté en privé une miniserie réalisée sur son histoire. Bonanno a dit apprécier « toutes ces bonnes gens venues me rendre hommage ».

Les boss américains vieillissent. Mais leurs familles sont encore très actives. La police se demande si elles voient d'un bon oeil les mafiosi canadiens prendre leur distance de façon aussi outrageuse.

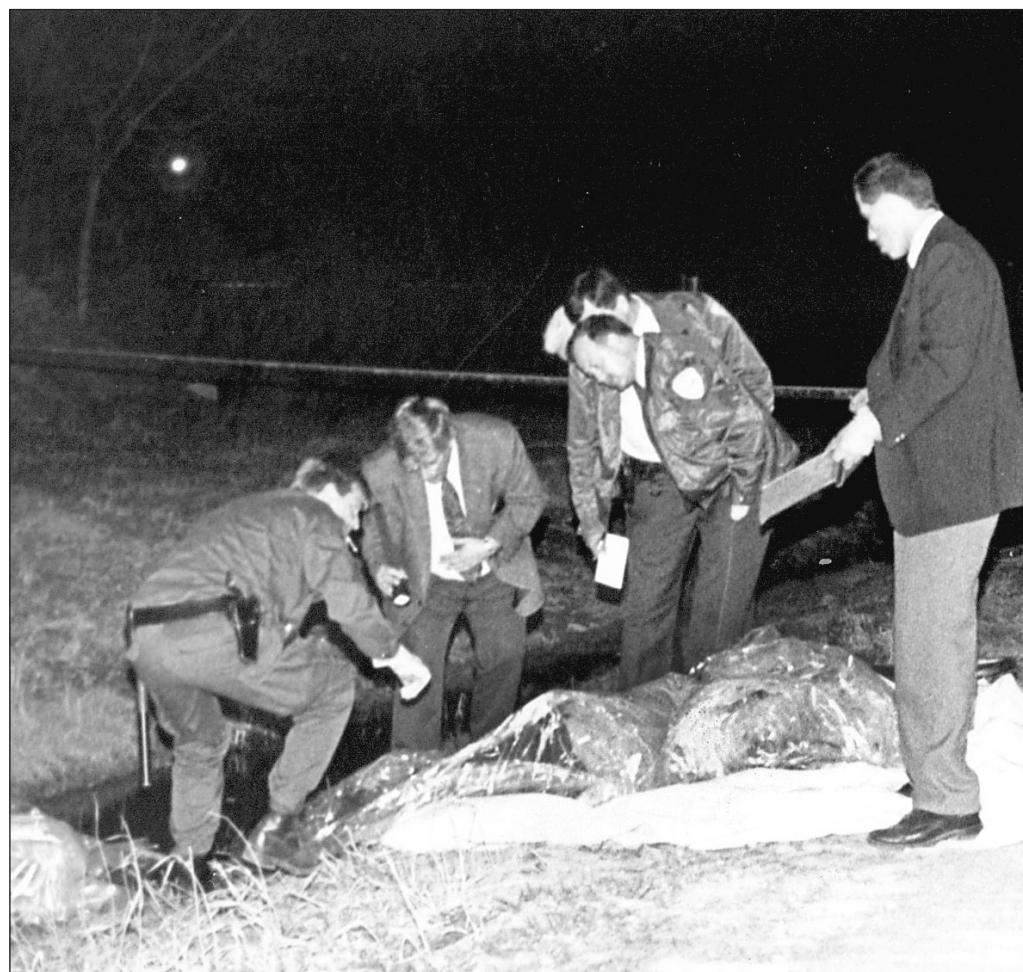


PHOTO GRACIEUSETÉ Allo Police

Joe Lopresti (à droite), le dernier à mourir selon les règles réservées aux « hommes d'honneur », a été tué en 1992. Son cadavre a été trouvé dans le quartier Rivière-des-Prairies.

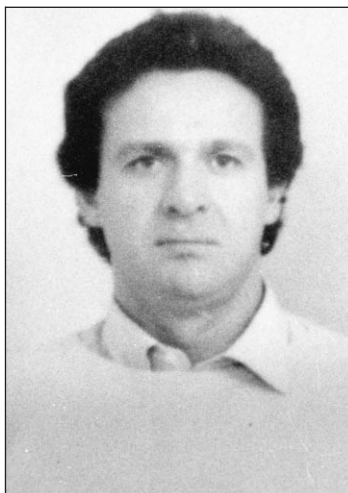


PHOTO ARCHIVES La Presse

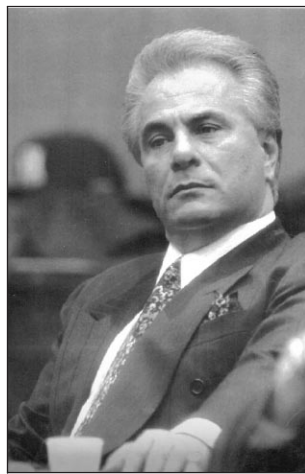


PHOTO ARCHIVES La Presse

John Gotti de New York (en haut à gauche), aurait commandé le meurtre de Lopresti. Nick Rizzuto (ci-haut) parrain de la mafia montréalaise et son fils Vito (à gauche). En bas, leur maison respective dans le quartier montréalais de Saraguay.



Île de Montréal

La concurrence plus vive entre salles expliquerait la « ligne dure » à la PdA

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La concurrence toujours plus vive des autres salles de spectacles (il y en a 17 dans l'île de Montréal) et la mutation de la clientèle expliqueraient la ligne dure adoptée par la direction de la Place des Arts dans les négociations avec ses techniciens et d'autres groupes de syndiqués tels les barmen et les gardiens de sécurité.

Dans une étude stratégique pour l'horizon 1999-2002, datée du 12 décembre 1998, dont *La Presse* a obtenu une copie, la Place des Arts constate que le marché des arts de la scène a connu des changements marquants au cours des dernières années.

On y observe une multiplication de l'offre culturelle, le foisonnement des équipements culturels, l'augmentation du nombre de compagnies, la croissance quasi exponentielle du nombre de festivals et autres manifestations populaires et un manque de fidélité de plus en plus grand des clients (producteurs) qui recherchent davantage les économies à réaliser que le prestige.

En ce qui concerne le public, la Place des Arts note qu'il est de plus en plus scolarisé, informé, exigeant et volatil. Un public qui vieillit, avec l'arrivée des baby-boomers qui ont 50 ans et plus, ce qui avantage certaines disciplines comme les arts d'interprétation. Les facilités accrues de divertissement à domicile (Internet, nouvelles technologies audiovisuelles) sont aussi un

obstacle à la fréquentation des salles.

Faisant le portrait des arts de la scène au Québec entre 1989 et 1994, le document note une augmentation de 40 % des recettes au guichet dues à la hausse du prix des billets et à une très forte augmentation de l'offre (41 %) en matière de productions ou de spectacles confondus. Toutefois, cette offre n'a pas été suivie par le nombre de spectateurs, qui ne s'est accru que de 8,5 %.

À Montréal, ce sont les spectacles de variétés qui attirent le plus avec 38 % de l'ensemble des billets vendus. Viennent ensuite le théâtre avec 28 %, la musique avec 16 %, la chanson francophone avec 7 % et la danse avec 7 %.

En 1997-1998, la musique a accaparé au complexe culturel le pourcentage le plus important en terme d'assistance, entre 40 et 44 %, suivie de la danse et du théâtre avec 19 % chacun et des variétés avec 18,6 %.

Les coûts moyens de location des salles par siège à la Place des Arts sont de 2,69 \$, ce qui est relativement bas puisque la four-

chette de prix dans les salles de l'île de Montréal se situe entre 0,96 \$ et 6,50 \$. Ces coûts n'incluent cependant pas les coûts de production.

La directrice des Communications de la Place des Arts, Danièle Champagne, note que le coût moyen de location par siège n'a pas augmenté depuis cinq ans, mais que ce sont les coûts techniques reliés à la production qui ont fait perdre des parts de marché à l'institution, notamment dans le secteur des variétés.

« Dans un contexte de haute concurrence, on ne peut plus se permettre d'augmenter les coûts de production, car les producteurs de spectacles ne viendront plus chez nous », signale-t-elle.

Déjà le document de décembre 1998 prévoyait la possibilité de conflits de travail cette année en raison de la rigidité de certaines conventions. Avec la grève des techniciens depuis le 23 juin, ce pronostic s'est confirmé et on sent la volonté de la direction de limiter les coûts de production en refusant les demandes pécuniaires des techniciens.

Avec les employés de bar et les agents de sécurité qui sont membres des Teamsters, les négociations sont pratiquement gelées puisqu'il n'y a pas eu de rencontres entre les parties depuis le mois de mai. Les employés de bar de la Place des Arts ont cependant donné à leur syndicat le mandat de faire la grève au moment jugé opportun.

Camionnage: le nouveau règlement devrait être en vigueur dès décembre

GILLES GAUTHIER

Selon le Service des travaux publics, le plan de camionnage de la Ville de Montréal devrait entrer en vigueur au début de décembre même si trois villes limitrophes (Saint-Laurent, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest) ne l'ont pas complètement entériné.

L'ingénieur responsable du dossier à la Ville, Guy Pellerin, expliquait hier qu'un nouveau règlement sera proposé au conseil municipal lors de son assemblée du 22 novembre et que le ministère des Transports du Québec pourrait approuver le plan à la fin du mois.

Il devrait, a-t-il ajouté, entrer en vigueur peu après, mais le poids des amendes ne s'abattra pas immédiatement sur les camionneurs. À moins d'une faute grave, les policiers distribueront au cours des premières semaines des « billets de courtoisie ».

Selon M. Pellerin, Saint-Laurent a posé comme condition à son approbation la possibilité que la rue Grenet et le boulevard O'Brien puissent servir de « soupapes » et absorber une partie de la circulation lourde du boulevard Laurentien. Montréal s'y oppose, a-t-il ajouté, parce qu'il s'agit de zones résidentielles que le plan vise justement à débarrasser des mastodontes.

Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest, poursuit-il, discutent autant entre elles qu'avec la métropole de la « dispersion » de la circulation du chemin de la Côte-Saint-Luc, qui se termine en cul-de-sac. Les treize autres villes de banlieue ont envoyé des avis positifs.

L'administration avait intégré le plan de camionnage à des modifications au règlement sur la circulation et le stationnement, mais Québec a exigé que la Ville adopte un règlement distinct. La proposition du 22 novembre apportera par ailleurs au plan original des modifications qui ont entre autres été suggérées lors de son examen par les conseils de quartier.

Réserves de l'opposition

Le conseiller d'opposition Richard Théorêt (RCM) se demande si le ministère des Transports peut donner son aval avant que des ententes finales aient été conclues avec toutes les villes de la banlieue limitrophe. Il est par ailleurs d'opinion qu'un délai de 30 jours devrait techniquement s'appliquer entre l'approbation par Québec et l'entrée en vigueur formelle. Il se demande également si les policiers et les employés des entreprises de camionnage ont reçu toute l'information nécessaire.

De plus, il déposera lors de la prochaine assemblée du conseil une pétition « qui pourrait dépasser les 1000 signatures » demandant que la circulation lourde soit interdite en tout temps sur l'avenue de Lorimier. Le plan actuel prévoit qu'elle sera autorisée entre 7 h et 19 h.

Le plan de camionnage, qui vise à assurer la quiétude de 200 secteurs résidentiels, devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet dernier et les premières contraventions devaient être émises le 1^{er} septembre. Quelque 4500 panneaux de circulation ont été installés pour baliser le réseau. Les amendes aux contrevenants pourront varier entre 175 \$ et 525 \$.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

Clinique mobile de cardiopédiatrie

Marc-Olivier Lemay, 10 ans, et la technicienne Johanne Thérien, ont inauguré la nouvelle clinique mobile de cardiopédiatrie créée par le Fonds de Charité Dunkin' Donuts et En Coeur, l'Association québécoise pour les enfants malades du cœur. Ce projet, d'une valeur de plus de 200 000 \$, sera financé sur cinq ans à même la vente du calendrier du Fonds de Charité Dunkin' Donuts. Au Québec, trois hôpitaux sont équipés pour traiter les enfants cardiaques: l'hôpital Sainte-Justine, l'Hôpital de Montréal pour enfants et le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ). Grâce à la clinique mobile d'En Coeur, des cardiologues pédiatriques pourront aller soigner les enfants dans leur localité. Au début, la clinique sera utilisée par les cardiologues de l'hôpital Sainte-Justine et visitera les régions de l'Outaouais, de Trois-Rivières, de Laval, de la Rive-Sud de Montréal, de Lanaudière et de l'Abitibi (Rouyn-Noranda et Amos).

Le traitement antirouille de votre véhicule devrait faire partie de votre mise au point avant **L'HIVER!**

Profitez du grand

BLITZ

Qu'est-ce qu'une mise au point de la carrosserie avant L'hiver?

- 1-Un traitement Antirouille Métropolitain effectué par nos spécialistes,
- 2-Lavage hebdomadaire minutieux de la carrosserie extérieure,
- 3-Application d'une bonne cire;

Cette combinaison gagnante vous permettra de combattre l'eau, la neige et le calcium et les abrasifs qui sont les principaux éléments destructeurs de la carrosserie de votre véhicule. De plus, il est important de laver son véhicule régulièrement durant la période hivernale.

Les véhicules rouillent encore.

Malgré les efforts et les nouveaux développements technologiques du monde de l'automobile, les manufacturiers n'ont pas encore réussi à enrayer la corrosion sur les véhicules. Le seul phénomène qui ait changé c'est que la rouille s'infiltré sournoisement et de façon non apparente pour soudainement apparaître sur nos voitures.



Un investissement intelligent et payant.

Il est primordial de faire traiter votre véhicule annuellement par nos spécialistes pour lui conserver une valeur de revente intéressante

Application beau temps mauvais temps.

Pluie ou neige, nos équipements et nos sècheurs permettent de préparer votre véhicule pour recevoir efficacement le traitement Antirouille Métropolitain.

ANTIROUILLE
METROPOLITAIN?
Grouille avant que ça rouille!

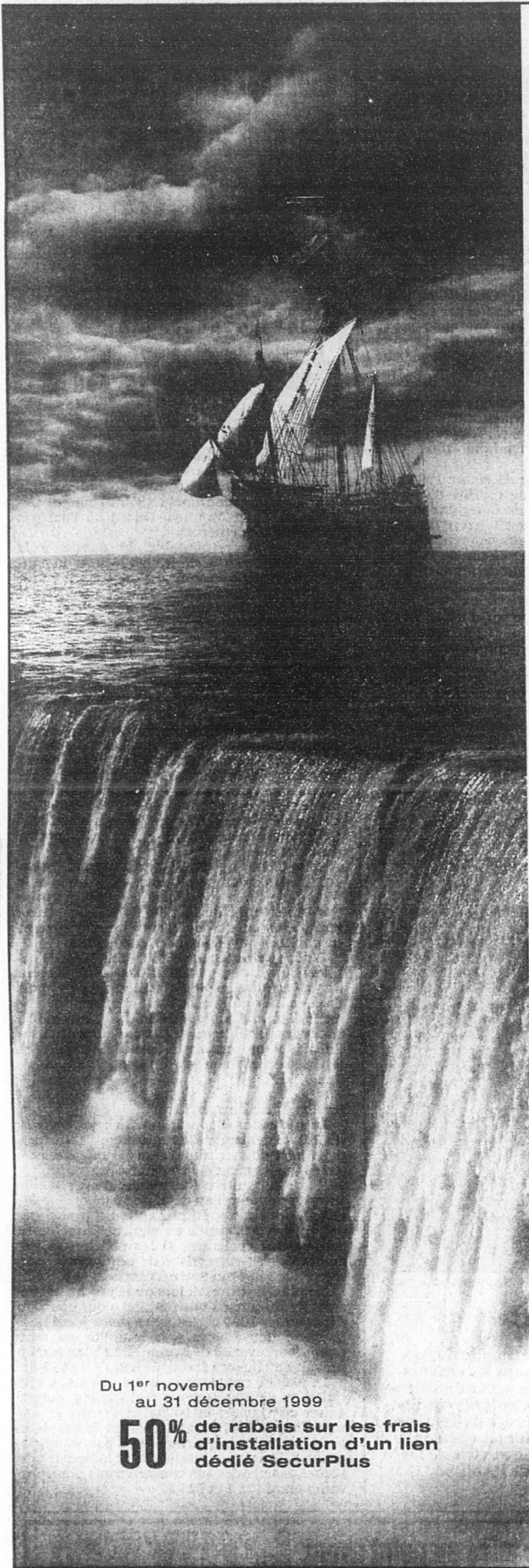
TRAITEMENT COMPLET en moins de 45 minutes pour seulement

66 95\$ + taxes



MIS AU POINT AVEC L'AIDE DU
CRIQ
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

Montréal NDG : 514 488-7300 • Anjou : 514 356-1519 • Longueuil : 450 651-5531 • Laval : 450 668-9883 • Pierrefonds : 514 685-5055



Naviguer rapidement sur le Net, c'est une question de survie.

Se protéger aussi.

La question ne se pose même plus. Pour être performant en affaires, il est vital d'être branché efficacement sur Internet. Comme il est vital de se protéger contre les intrus qui peuvent enrayer la bonne marche de vos affaires. Et pour allier performance et sécurité sur le Net, il est essentiel de faire affaire avec de vrais experts.

Les liens dédiés SecurPlus

Nous sommes les seuls à vous offrir des liens haute vitesse qui sont déjà sécurisés. En utilisant nos services d'accès GlobeTrotter, vous profiterez de branchements ultra-rapides et hautement sécuritaires de 64 Kbps jusqu'à 10 Mbps. Vous bénéficierez aussi de la fiabilité d'un réseau à la fine pointe de la technologie. Voilà qui vous aidera à prendre le large rapidement et en toute confiance.

Le service conseil en sécurité des réseaux

Grâce à notre équipe d'experts-conseils, nous sommes en mesure d'évaluer avec précision les besoins de votre entreprise et de vous offrir une solution de sécurité taillée sur mesure pour vous, une solution vraiment globale, comprenant consultation, intégration, formation, entretien et surveillance. Voilà qui vous tiendra parfaitement à l'abri des avaries.

Vous voulez naviguer rapidement et en toute sécurité sur le Net? Communiquez avec nous et nous vous mènerons à bon port!

1 877 35SECUR (1 877 357-3287)

www.quebecTEL.qc.ca/securplus

QuébecTel 

Du 1^{er} novembre
au 31 décembre 1999

50% de rabais sur les frais
d'installation d'un lien
dédié SecurPlus

Trop de psychotropes chez les gens âgés

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Les personnes âgées utilisent trop de psychotropes, et mettent ainsi leur santé en danger.

C'est du moins ce que croit Philippe Voyer, professeur en sciences infirmières à l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui prononçait hier une conférence sur le sujet au congrès annuel de l'Ordre des infirmières, à Montréal.

Selon M. Voyer, il est généralement reconnu que les psychotropes perdent leur efficacité après 30 jours et peuvent même devenir nuisibles. « Pourtant, au Québec, 75 % des consommateurs de psychotropes âgés de plus de 65 ans en prennent depuis plus d'un an, et 60 %, depuis plus de trois ans », note M. Voyer, également étudiant au programme de doctorat conjoint de l'Université de Montréal et de McGill.

Ces données, qui proviennent de Santé Canada, sont inquiétantes, d'après M. Voyer, car l'utilisation prolongée de somnifères ou d'anxiolytiques, par exemple, peut réduire les capacités cognitives, causer la démence, diminuer la fonction psychomotrice et induire une dépendance psychologique et physiologique. À long terme, la surutilisation des médicaments utilisés pour faciliter le sommeil finit même, paradoxalement, par altérer celui-ci.

Selon M. Voyer, c'est principalement la détresse psychologique des personnes âgées qui amène les professionnels de la santé à leur prescrire des psychotropes. C'est le cas, par exemple, lors de l'admission dans une résidence pour personnes âgées. Une étude citée par le chercheur montre que plus de la moitié des personnes admises en résidence se font prescrire des psychotropes dans la quinzaine suivant leur arrivée dans leur nouveau milieu de vie. « Le problème, c'est que la consommation continue », note M. Voyer. Ainsi, entre 60 et 90 % de la population des résidences du troisième âge utiliserait des psychotropes, contre 25 à 48 % dans la population en général, ce qui est déjà élevé.

Tant qu'il n'existera pas de structure pour lutter contre la dépendance des personnes âgées aux psychotropes, il ne servira à rien de dire aux médecins, aux infirmières et aux pharmaciens de s'allier pour réduire la prescription de tels médicaments, croit le chercheur. Idéalement, il faudrait analyser la médication de chaque personne et lui offrir un soutien pendant le sevrage, juge-t-il.

Raoul plaide non coupable

Associated Press
GOLDEN, Colorado

Le petit Raoul, cet enfant américano-suisse de 11 ans accusé d'inceste aggravé et d'agression sexuelle sur sa demi-soeur de cinq ans, a plaidé non coupable hier lors d'une audience devant le tribunal de Golden dans le Colorado, à laquelle a pu assister un représentant de la Suisse.

Lors de cette audience qui a duré 45 minutes, les avocats de l'enfant ont fait valoir que la procédure judiciaire devait être abandonnée, estimant que le droit de l'enfant à un procès rapide n'avait pas été respecté.

Votre REER à la conquête du monde

FONDS
100% RER
TRIMARK^{MD}

Les nouveaux fonds 100 % RER Trimark vous permettent de tirer pleinement parti du potentiel de rendement des placements à l'étranger dans le cadre de votre REER. Composez le 1 800 200-5376 ou visitez le site Web à l'adresse www.trimark.com/francais pour obtenir de plus amples renseignements sur les cinq fonds 100 % RER Trimark : le Fonds RER des Amériques, le Fonds RER Découverte Trimark, le Fonds RER Europlus Trimark, le Fonds RER Indo-Pacifique Trimark et le Fonds RER Trimark.

Au centre de l'action

PLACEMENTS
TRIMARK^{MC}

La valeur de vos parts et le rendement de vos placements fluctueront. Des renseignements importants concernant tout fonds mutuel sont inclus dans le prospectus simplifié, que vous devriez lire attentivement avant d'investir. Vous pouvez obtenir des exemplaires du prospectus simplifié Trimark auprès de votre conseiller financier ou de Gestion de placements Trimark Inc. ^{MC} Marque déposée/ Marque de commerce de Gestion de placements Trimark Inc.

Débat d'élèves sur la publicité dans les écoles secondaires

LILIANNE LACROIX

La publicité a-t-elle sa place dans les écoles secondaires ?

Après avoir été lancée dans le public, la question a soulevé les passions hier à l'école secondaire Jeanne-Mance où des élèves de quatrième et cinquième secondaire avaient organisé un débat de citoyens dans le cadre de la Semaine québécoise de la citoyenneté.

« C'est quoi, la mission de l'école ? De former des esprits critiques et éclairés. La mission de la publicité va tout à fait dans le sens opposé... À quel prix êtes-vous prêts à vendre votre cerveau aux entreprises qui ne visent qu'à vous faire consommer le plus possible ? » demandait avec fougue Henri-Bastien Lamontagne.

« Comment peut-on développer notre sens critique en nous cachant la réalité ? La publicité existe et il faut savoir en utiliser les bons côtés », répliquent tour à tour Éphigénie Gagné et Aimée Simard, soutenues par des exemples maison. « Il y a six ou sept ans, on pouvait utiliser un rat pour deux élèves dans les cours de sciences. Maintenant, on est six ou sept autour du même rat et le dernier, il ne voit rien. Même chose pour les raquettes de badminton lourdes et brisées. À cause du manque de financement, on fait avec ce qu'on a et ce qu'on a, ça fait dur. La publicité, c'est une alternative au manque de sous. »

Spectateur intéressé, Robert Perrault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, s'amusait ferme. « Ah ! C'est bon, ça. Ça va prendre un gros punch de l'autre bord ou ils sont faits ! »



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Les élèves de 4^e et 5^e secondaire de l'école Jeanne-Mance ont débattu de la légitimité de la publicité dans leur milieu scolaire en présence du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Robert Perrault.

a-t-il lancé à une réplique cinglante des « pour » avant de réagir à une bonne attaque des « contre » : « Il est excellent, celui-là. Il rentre dedans... »

Réchauffés, les spectateurs se sont jetés dans le débat dès qu'ils y ont été invités par l'animateur. « On est écoeurés de voir de la pub partout. Vous ne comprenez pas cela ? » a lancé comme un cri du coeur une des élèves spectatrices.

Pourtant, après avoir été éclairés par le débat, c'est par une écrasante majorité que les assistants ont finalement voté pour la publicité à l'école, un résultat qui sera achevé au Sommet de jeunes en même temps que des propositions que les

élèves doivent rédiger dans les prochains jours.

Trois autres écoles secondaires présentent des débats durant cette semaine. Ainsi au Collège Durocher, de Saint-Lambert, on se demande aujourd'hui si on doit augmenter les prestations de la sécurité du revenu. À l'école Donnacona, de Portneuf, alors que la majorité des finissants s'inscriront au cégep à Québec, Montréal ou ailleurs, on explorera demain la question de l'exode. Ces jeunes quittent-ils définitivement ou seulement pour revenir plus tard ? Enfin, à l'école La Dauversière, à Montréal, on discutera des frais de scolarité au collégial.

Plus de policiers cités en déontologie

Presse Canadienne

Les citoyens ont été plus nombreux cette année à convaincre le Commissaire à la déontologie policière de citer en déontologie des policiers travaillant au Québec.

Pas moins de 367 citations ont été enregistrées en 1998-1999 comparativement à 315 l'année précédente, une augmentation de 17 %.

Cette donnée provient du rapport annuel du Comité de déontologie policière pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Le comité de déontologie policière est le tribunal administratif chargé de recueillir les plaintes des citoyens à l'égard des policiers. Cette année, trois policiers ont fait l'objet d'une suspension d'une durée de 60 jours, la plus lourde prévue, comparativement à deux l'an dernier. Un total de 54 policiers ont été suspendus, pour des durées variables, contre 62 l'année précédente. Davantage de dossiers ont connu un dénouement. L'an dernier, 151 avaient été fermés comparativement à 194 cette année.

CRTC **AVIS PUBLIC DU CRTC** Canada

1. L'ENSEMBLE DU CANADA, L'ALLIANCE ATLANTIS COMMUNICATIONS INC. et LES RÉSEAUX PREMIER CHOIX INC. (CANAL HISTOIRE), au nom d'une société devant être constituée, demande de modifier la condition de licence numéro 4 relativement aux émissions acquises en préproduction. Pour de plus amples renseignements veuillez consulter l'avis public. EXAMEN DE LA DEMANDE: Les Chaînes Télé Astral inc., 2100, rue Sainte-Catherine O., Bureau 800, Montréal (Qc). Si vous voulez appuyer ou vous opposer à une demande, vous pouvez écrire au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le **25 novembre 1999**, et joindre à votre lettre une preuve que vous avez envoyé une copie au requérant. Vous pouvez également soumettre vos interventions par courrier électronique au: procedure@crtc.gc.ca. Pour plus d'information: **1-877-249-CRTC (sans frais)** ou Internet: <http://www.crtc.gc.ca>. Document de référence: Avis public CRTC 1999-170.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

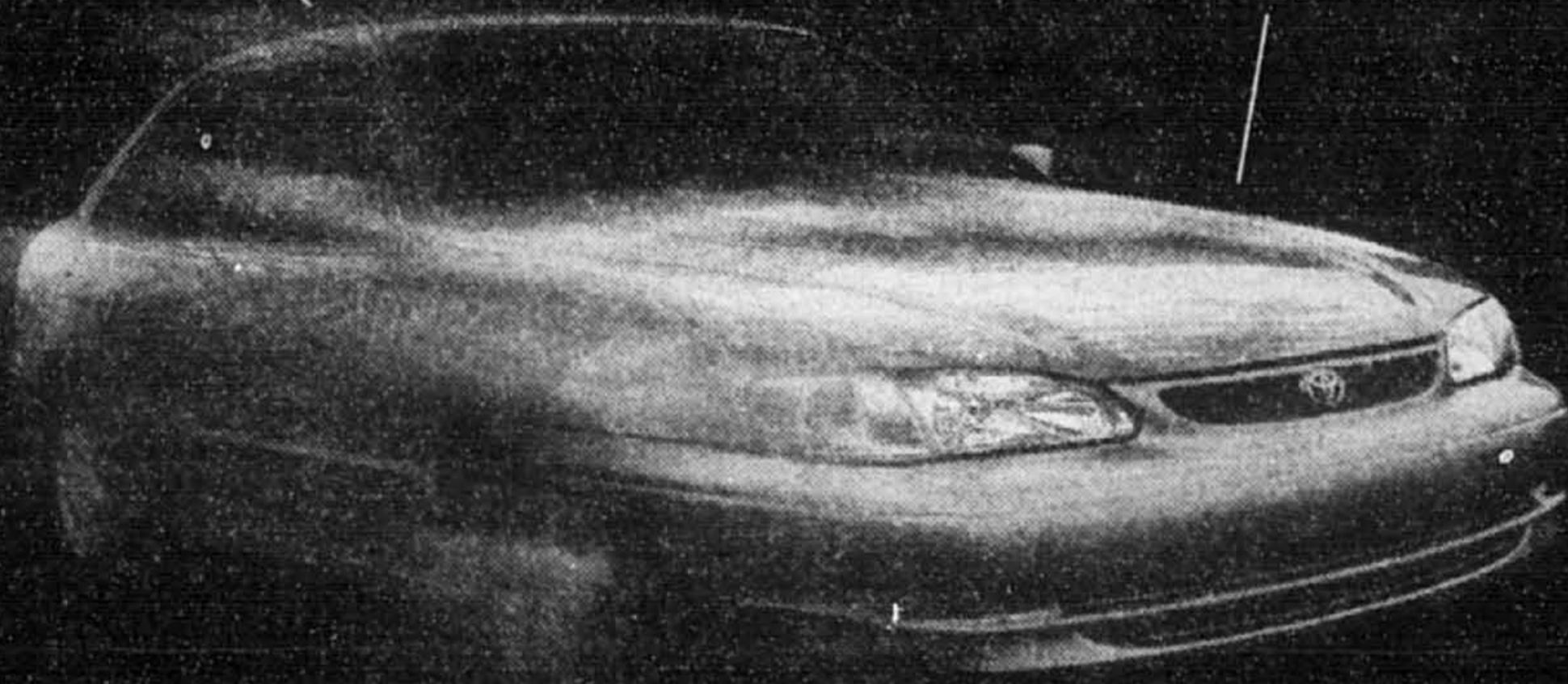
VENTE SURPRISE
C O R O L L A 2 0 0 0

3,8% financement à l'achat / 48 mois!

SUR TOUS LES MODÈLES

• LECTEUR CD AVEC RADIO AM-FM

• MOTEUR VVT-i 125 CHEVAUX



Location à partir de

209\$

par mois / 48 mois*

MENSUALITÉS	COMPTANT*
209\$	1995\$
227\$	1250\$
257\$	0\$

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

- Chaufferette surpuissante
- Coussins gonflables
- Pare-chocs de couleur assortie
- Verre teinté
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle
- Et bien plus...

Votre concessionnaire



www.toyota.ca

VIVEZ L'EXPERIENCE DE LA QUALITE



BOUCHERVILLE
Toyota Davell
(450) 655-2350
BROSSARD
Brossard Toyota
(450) 445-0577
CANDIAC
Candiac Toyota
(450) 659-6511
CHAMBLY
Chambly Toyota
(450) 658-4334

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
(450) 692-1200
GATINEAU
Toyota Gatineau
(819) 568-0066
HULÉ
Hulé Toyota
(819) 776-0077
ÎLE PERROT
Île Perrot Toyota
(514) 453-2510

JOLIETTE
Joliette Toyota
(450) 759-3449
LACHENAIÉ/TERREBONNE
Automobiles L.G. Lévesque
(450) 471-4117
LACHINE
Spinelli Lexus Toyota
(514) 634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
(450) 562-6662
LAVAL
Chromedny Toyota
(450) 687-2634
LAVAL
Vincent Lexus Toyota
(450) 668-2710
LONGUEUIL
Longueuil Toyota
(450) 674-7474

MONT-LAURIER
Claude Auto
(819) 623-3511
MONTRÉAL
Alix Toyota
(514) 378-9191
MONTRÉAL
Chasse Toyota
(514) 627-3411
MONTRÉAL
Houle Toyota
(514) 351-5010

MONTRÉAL
Lexus Toyota Gabriel
(514) 748-7777
MONTRÉAL
Toyota Pie IX
(514) 329-9909
MONTRÉAL
Toyota President
(514) 935-6354
POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
(514) 694-1510

REPERTIGNY
Repertigny Toyota
(450) 581-3540
ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
(450) 473-1872
ST-HYACINTHE
Angers Toyota
(450) 774-9191
ST-JEAN
Dery Toyota
(450) 359-9000

ST-JÉRÔME
Toyota St-Jérôme
(450) 438-1255
ST-LÉONARD
St-Léonard Toyota
(514) 252-1373
STE-AGATHE
Toyota A
Ste-Agathe
(819) 326-1044
STE-THERÈSE
Blainville Toyota
(450) 435-3688

SHAWINGAN
Maunice Toyota
(819) 539-6393
SOREL
Automobile Pierre Lefebvre
(450) 742-4596
THURSO
Auger & Frères
(819) 985-2218

TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières Toyota
(819) 374-5323
VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
(450) 373-0850
VERDUN
Woodland Toyota
(514) 761-3444

FONDATION Marie-Soleil Tougas
1 900 565-SOLEIL

Allianz rend hommage au donneur de soins de l'année au Canada

Les donneurs de soins, qui s'occupent personnellement d'un parent ou d'un ami, jouent un rôle de plus en plus important dans notre société. Bien qu'ils cherchent rarement de la reconnaissance, ils la méritent bien.

En reconnaissance du rôle que jouent les donneurs de soins dans notre société, Allianz Canada a invité les Canadiens à proposer la candidature de personnes exceptionnelles au Prix du donneur de soins de l'année d'Allianz, d'une valeur de 10 000 \$, ainsi qu'à quatre prix régionaux d'une valeur de 1 000 \$ chacun.

Les témoignages que nous avons reçus étaient réconfortants, émouvants et une source d'inspiration. Allianz Canada rend hommage à tous les Canadiens qui consacrent une partie considérable de leur vie quotidienne à prendre soin d'autrui.

Robert E. Maynard, président et chef de la direction, Allianz Canada

La lauréate du grand prix :
Diane Bragdon, Laval, Québec

Depuis les 31 dernières années, Diane Bragdon consacre sa vie à prendre soin de sa mère souffrante et à s'occuper du bien-être de toute sa famille. Comme le dit sa soeur, Lorraine Bragdon Dagenais : « Diane a hypothéqué sa santé, elle a dû mettre en veilleuse sa vie privée et plusieurs autres aspects qu'implique un tel dévouement. »

Nous aimerions également rendre hommage aux lauréats des prix régionaux :

Doris MacMillan, Benton, Nouveau-Brunswick
Charlie Grant, Niagara Falls, Ontario
Mitzi Ishida, Taber, Alberta
Margaret A. Gall, Vancouver, Colombie-Britannique

Nous remercions tout spécialement les membres de notre distingué jury :

Elizabeth Fulford, présidente sortante, Association ontarienne de soutien communautaire
Peggi Mace, directrice des communications, Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario
Andria Spindel, directrice générale, La Marche des dix sous de l'Ontario
Karen Henderson, fondatrice, « Caregiver Network »
Sally Armstrong, rédactrice générale, magazine Châtelaine
Judy DesRoches, vice-présidente du marketing, Allianz Canada

Les donneurs de soins seront peut-être intéressés à la série de vidéo-cassettes de l'émission de télévision commanditée par Allianz : « *Caregiving with June Callwood* ». Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site web : www.allianz.ca. Tous les Canadiens qui se débattent pour donner des soins à un ami ou à un être cher peuvent avoir accès à des renseignements utiles en appelant sans frais la ligne ouverte d'Allianz à l'intention des donneurs de soins.

Information aux donneurs de soins : 1-877-456-7676

Le programme de prix et la ligne d'information à l'intention des donneurs de soins manifestent la volonté d'Allianz Canada de réinvestir dans notre société, afin de protéger la qualité de vie dont nous bénéficions.

Après tout, l'assurance n'est pas tout juste une question de protéger nos biens matériels, c'est une question de protéger ce qui compte.

Ce principe imprègne aussi les services que nous offrons. Nos titulaires de polices d'assurance des particuliers ont accès à Assistance Allianz, qui leur offre sans frais supplémentaires des avantages comme une ligne d'information juridique, ainsi que des services d'aide ménagère, de soins infirmiers et de garderie.

Allianz Canada, bénéficiant de la solidité et de la stabilité d'un des principaux assureurs au monde, offre un vaste choix de garanties d'assurance des particuliers et des entreprises. À la stabilité s'ajoutent la qualité et le service, mais

ce que nous offrons de plus important, c'est notre compassion.

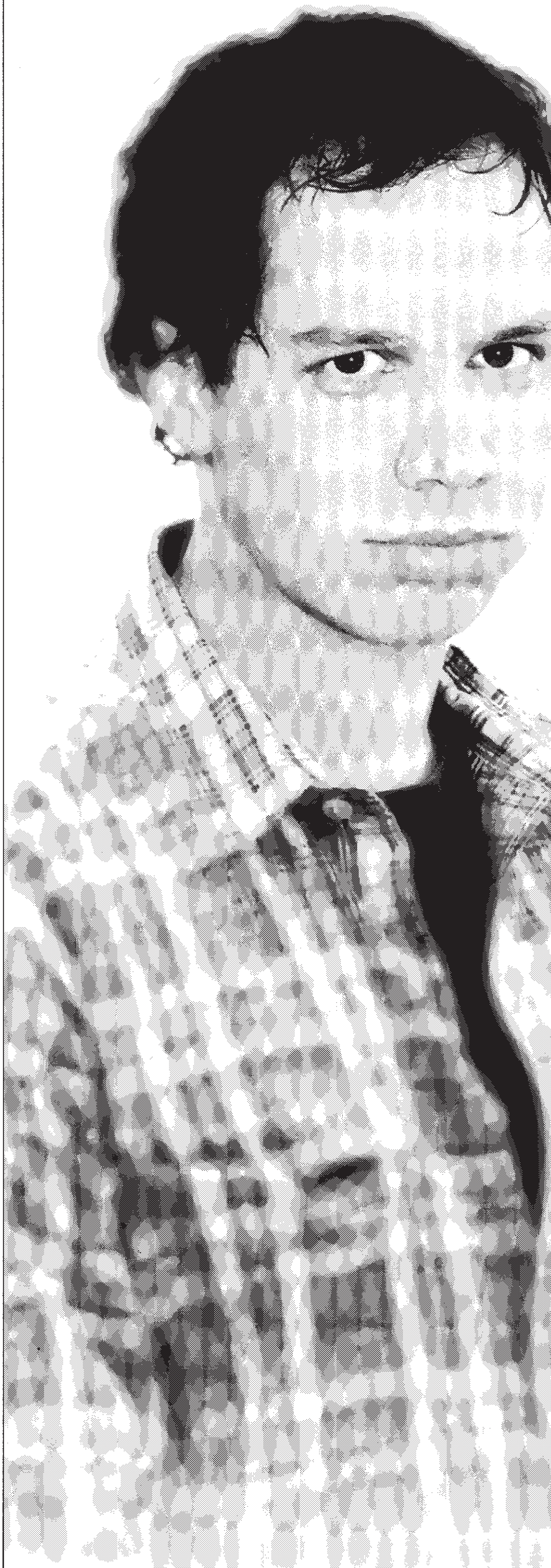
Allianz Canada **Protéger ce qui compte^{md}**

Allianz 

Allianz Canada est une compagnie du Groupe Allianz.
Veuillez vous informer d'Allianz auprès de votre courtier, ou visiter notre site web : www.allianz.ca
Compagnie d'Assurance Allianz du Canada. Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada.

Diane Bragdon, donneur de soins de l'année d'Allianz, et sa mère, Gertrude Lapointe Bragdon

DÉSESPÉRÉ, SAMUEL POSE UN GESTE INQUALIFIABLE.



BOUSCOTTE
CE SOIR **20h**

Scénario et dialogues : Victor-Lévy Beaudieu
Réalisation-coordination : Albert Girard

ICI RADIO-CANADA



2799173

Laval/Lanaudière



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

Sylvain Beaudry a perdu la vie lorsque sa Pontiac a été renversée par le train de banlieue Montréal-Blainville, hier, à Laval.

Fauché par un train

HUGO DUMAS

Un résidant de Pierrefonds, Sylvain Beaudry, est mort après avoir été fauché par le train de banlieue Montréal-Blainville, vers 15h15 hier, à un passage à niveau du quartier Vimont, à Laval.

L'accident s'est produit à l'intersection du boulevard Bellerose. Au volant d'une Pontiac Sunbird blanche, la victime, âgée de 25 ans, a tenté de franchir le passage à niveau même si les barrières étaient descendues et que les clignotants fonctionnaient, a indiqué la police de Laval.

« Il venait de faire réparer sa voiture dans un garage situé tout près et il n'était pas sa-

tisfait de la facture. Il aurait fui sans payer et c'est pour ça qu'il aurait contourné la barrière, pour éviter une poursuite policière », explique l'agent Guy Lajeunesse de la police de Laval.

L'auto a été projetée dans un fossé après l'impact. Le décès du jeune homme a été constaté vers 15h45, à la Cité de la Santé de Laval.

Deux cents passagers se trouvaient à bord du train au moment de l'accident et n'ont pas été blessés, a dit Guy Lajeunesse. Le service de train de banlieue a été paralysé jusqu'à 19h, les usagers devant se rabattre sur les autobus mis à leur disposition.

Gerbet avait laissé à sa soeur un message déchirant

L'enregistrement de ses aveux meurtriers émeut la salle d'audience lors de son procès

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
JOLIETTE

Durant plusieurs minutes hier matin, on a entendu des pleurs dans la salle d'audience où se déroule le procès pour meurtre prémédité de Jean-Paul Gerbet, 34 ans, alors que le tribunal écoutait l'enregistrement d'un message déchirant laissé par l'accusé dans la boîte vocale de sa soeur Hélène, à son travail.

Criant son désespoir, et pleurant parfois, Gerbet, venu de France afin d'être près de celle qu'il aimait, dit à sa soeur qui l'hébergeait, qu'il venait de tuer Cathy Caretta. Ce message a été laissé le 10 février 1998, journée de la mort de la victime qui venait d'avoir 23 ans, et c'était la première fois qu'Hélène Gerbet l'écoutait. La cassette avait en effet été saisie par la police peu après le drame.

On entend Gerbet dire : « Je veux mourir Hélène, je t'aime, c'est fini pour moi, pardon, je suis un fou, j'ai tué quelqu'un. Merci pour tout, ça a pas marché pour moi, je suis un meurtrier, je suis un raté, je me tue aujourd'hui. Pourquoi j'ai fait ça, ma petite soeur, je t'aime tellement fort, j'ai tué Cathy. Rappelle-moi pas, il est trop tard, j'ai tout perdu, je n'ai rien réussi dans la vie, je vais me pendre, sécher au bout d'une corde, elle est morte, elle est là devant moi, j'en peux plus. »

À la fin de l'enregistrement, beaucoup d'auditeurs avaient les yeux pleins d'eau. Quelques minutes plus tard, le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, a décrété un ajournement et Hélène Gerbet a pris par le bras une dame âgée et toutes deux sont sorties en larmes.

Conversation téléphonique

Avant que M^{me} Gerbet vienne témoigner devant les jurés et le juge Paul au palais de justice de Joliette, l'agent Roberto Bergeron, de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, a fait part des propos qu'il avait entendus lorsque Gerbet parlait au téléphone à sa soeur le lendemain de son arrestation.

« Il l'a entendu lui dire qu'il voulait mourir. Putain, pourquoi avoir fait ça ? C'est Nicolas qui a appelé la police, merde, quel salaud je voulais crever », a aussi dit Gerbet selon l'agent Bergeron. L'enquêteur a aussi indiqué qu'à ce moment, Gerbet portait des marques au visage.

Cathy Caretta s'était rendue avec sa mère en France à l'été 1997 où elle avait fait la connaissance de Gerbet et elle en était tombée amoureuse. Il est venu s'installer chez sa soeur à Montréal en novembre 1997.

Il semblait s'entendre très bien avec la famille de son amie puisque son père lui avait prêté une automobile de façon permanente et qu'il se rendait souvent au chalet de M. Caretta à Saint-Charles-de-Mandeville.

C'est à cet endroit que le corps de la victime a été découvert. Elle est morte par strangulation.

À VENIR!

Le 10 novembre, à 19h
Hôtel Sheraton de Laval
2440 autoroute des Laurentides
Entrée libre

Forum d'information-santé
Ménopause • Ostéoporose

Pour les toutes dernières informations médicales
en matière de prévention et de traitements

Spécialistes à l'affiche :

Dre Angèle Turcotte, Dr Michel Fortier, Dre Diane Francoeur
Parrainé par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

2799173

Relâchée pour cause de précipitation policière

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-JÉRÔME

Parce que des enquêteurs de la Sûreté du Québec ont voulu aller trop vite, Denise Villeneuve, qui devait être accusée hier de complot et de meurtre relativement à la mort de son conjoint de 73 ans, Emilien, a plutôt été remise en liberté à la demande de la Couronne.

Au palais de justice de Saint-Jérôme où Villeneuve, 53 ans, devait être accusée, des avocats et des policiers ont imputé au conflit syndical à la Sûreté du Québec le fait que des enquêteurs aient pu tourner « les coins un peu trop ronds » en voulant accélérer la mise en accusation de cette femme appréhendée vendredi soir, moins de 24 heures après la découverte du cadavre à Boisbriand.

C'est à cause de l'absence des enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne à son bureau pour expliquer les éléments qui les poussaient à demander une mise en accusation que le substitut en chef adjoint du procureur général, François Brière, a demandé que la femme soit remise en liberté.

Normalement les enquêteurs se présentent au bureau des substituts avec tous les documents pertinents. Mais dans ce cas, tout a été laissé sur un bureau, sans plus. L'avocat a tenté d'obtenir de plus amples renseignements, principalement du policier qui a pris la déclaration de la prévenue, mais il en a été incapable. Informé de la situation, M^e Brière a donc pris la décision de remettre la femme en liberté jusqu'à ce que l'enquête policière soit complétée. Joint au téléphone, il s'est contenté de dire que le dossier était « absolument incomplet ».

Une telle situation ne se produit pratiquement jamais, ont soutenu des avocats et des policiers comptant plus de 20 années d'expérience. « Ce n'est pas une affaire d'auto bossée, mais une histoire de meurtre avec suspect. Normalement à la Sûreté on fait entrer du personnel en temps supplémentaire lorsqu'il s'agit de poursuivre une enquête sur un meurtre. Il y a certainement quelqu'un qui a manqué », ont souligné deux d'entre eux.

Après avoir été informée qu'elle était libérée, du moins pour le moment, la femme a quitté le palais de justice accompagnée de deux jeunes femmes venues assister à sa mise en accusation.

Lorsque le corps d'Emilien Berthiaume a été retrouvé, il était à demi dans la rivière des Mille-Îles. Il avait un fil de fer autour du cou et plusieurs marques de violence, principalement au visage.

Deux autres femmes témoignent contre Jean-Guy Tremblay

Presse Canadienne
CALGARY

Deux femmes ayant connu Jean-Guy Tremblay par le passé en ont fait un portrait similaire à celui qu'avaient tracé ses présumées victimes.

Bette Fontana a partagé une résidence avec l'accusé en 1994, tandis que Stefanie Nikiforuk a eu une liaison amoureuse avec lui, un an plus tard. Toutes deux ont affirmé que Jean-Guy Tremblay avait eu avec elles le même comportement dominateur que deux autres femmes ont déjà décrit.

Les victimes présumées de Tremblay, Tamarah Hallson et Tamara Monilaws, ont toutes deux dit que ce dernier les avait agressées, harcelées et empêchées de sortir.

Jean-Guy Tremblay, âgé de 34 ans, doit répondre de neuf accusations consécutives à ses relations avec ces deux femmes.

Mme Fontana, qui a raconté avoir vécu sous le même toit que l'accusé, a déclaré au juge Scott Brooker qu'en plusieurs occasions, il l'avait giflée, lui avait donné des coups de poing ou de pied, et lui avait dit que si elle le quittait, elle ne marcherait plus jamais.

Mme Nikiforuk a déclaré qu'elle avait commencé à sortir avec Jean-Guy Tremblay après l'avoir rencontré dans un bar, et qu'il s'était installé chez elle trois semaines plus tard, en dépit de ses protestations. Elle estimait qu'il était encore trop tôt pour qu'ils vivent ensemble. Il insistait pour la reconduire et aller la chercher à son travail tous les jours, l'appelait constamment à son travail, et l'avait déjà menacée de lui casser les doigts ou de l'étouffer.

Contre-interrogées par l'avocate de la défense, les deux femmes ont admis s'être senties responsables du comportement de Jean-Guy Tremblay.

Le juge Brooker doit décider si ces témoignages, et celui d'une autre femme qui a connu Jean-Guy Tremblay par le passé, peuvent être admis en preuve au procès. Une troisième femme doit témoigner ce matin.

GMC Sierra 2000. La raison du plus fort.

CARACTÉRISTIQUES	Sierra	Ford F150 XLS	Dodge Ram ST
Moteur	4.3L V6	4.2L V6	3.9L V6
Puissance	200	205	175
Boîte automatique avec mode « Remorquage »	inclus	n/d	n/d
Système antiblocage aux 4 roues	de série	opt.	opt.
Freins à disques	de série	opt.	n/d
Afficheur de messages	de série	n/d	n/d
Chronographe-moteur	de série	n/d	n/d
Volant inclinable	de série	opt.	opt.
Phares automatiques	de série	n/d	n/d
Transport Canada (cote de ville/cote routière) m/g	19/27	19/25	18/26

n/d : non disponible opt. : en option



Sierra à cabine allongée

Modèle à cabine régulière

308\$ /mois

Location 36 mois
Transport et préparation inclus

ou

Modèle à cabine régulière

22 998\$

à l'achat

Modèle à cabine allongée

388\$ /mois

Location 36 mois
Transport et préparation inclus

Cabine régulière	
Comptant	Mensualité
0 \$	378 \$
980 \$	348 \$
2 294 \$	308 \$

Cabine allongée	
Comptant	Mensualité
0 \$	464 \$
1 451 \$	418 \$
2 409 \$	388 \$

- Moteur V6 4300 Vortec 200 HP • Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée et mode « Remorquage »
- Système antiblocage à disques aux 4 roues • Pont arrière autobloquant • Banquette avant avec appuie-bras central
- Sacs gonflables côtés conducteur et passager • Groupe d'instrumentation : tachymètre, chronographe-moteur et afficheur de messages • Radiocassette AM/FM stéréo
- Calandre, pare-chocs et roues chromés • Volant inclinable • Moulures latérales • Dispositif antivol PASSLock II • Caisse de 8 pi (cabine régulière seulement)

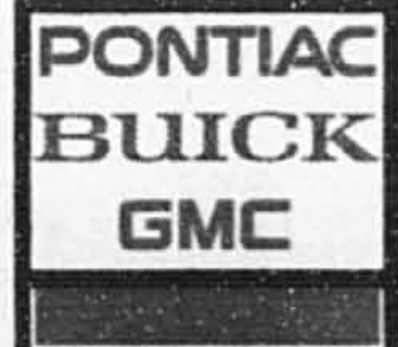
En plus, sur le modèle à cabine allongée :

- Climatiseur • Sièges pour 6 passagers
- Siège arrière rabattable

ÉCONOMISEZ 150 \$ AVEC TOUT ACHAT DE 750 \$ ET PLUS D'ACCESSOIRES CERTIFIÉS GM TELS QUE :

- Doublure protectrice de caisse
- Marchepieds
- Bâche de caisse
- Déфлекteur de capot

L'Association Marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec vous suggère de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers. S'appliquent aux Sierra 2000 neufs en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Sujét à l'approbation du crédit. * Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial ou échange équivalent (voir tableaux de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépit de sécurité d'au plus 550 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12 \$ de km après 60 000 km. ** À l'achat, préparation incluse, transport (940 \$) et taxes en sus. Cette offre ne peut être jumelée avec aucune autre offre. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. *** Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, escaper agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmc.ca



GMC. TROIS LETTRES QUI EN DISENT LONG.

ÉPILEPSIE

ÉPILEPSIE CANADA

Pour une personne atteinte d'épilepsie,
LA RECHERCHE
est le nerf de la guerre.
Épilepsie Canada compte sur votre appui.

NOUS AVONS LE PLUS D'ENVOLÉES (PARCE QUE CHAQUE MINUTE COMPTE).



Nous offrons plus d'envolées vers les grandes villes du Québec que tout autre transporteur aérien, et le plus de vols sans escale. Parce que les affaires sont les affaires. Parce que le meilleur horaire, c'est celui qui vous convient. Et parce que nous comprenons que, pour vous et votre famille, il n'y a pas que le travail qui compte.



Consommation

Clubs et passeports pour du ski bon marché

MARIE-ANDRÉE AMIOT

L'article sur le ski à rabais publié dimanche dernier dans la section Consommation a suscité beaucoup d'intérêt chez les chasseurs d'aubaines. Plusieurs ont confié qu'ils utilisaient une foule de moyens pour économiser sur le ski. Certains, par exemple, choisissent la semaine plutôt que le week-end, où les billets coûtent toujours moins cher. Quelques stations offrent aussi des abonnements saisonniers de semaine à prix très abordables. Celui du Mont-Habitant coûte 172,54 \$. D'autres ont parlé d'adhésion à des clubs ou de passeports. En voici quelques-uns.

Fami-ski pour du ski en famille

L'organisme Fami-ski offre à

nouveau cette année l'occasion aux familles de faire du ski à rabais. Moyennant un tarif familial de 85 \$ (deux adultes et deux enfants) ou de 55 \$ pour une personne, les membres obtiennent des rabais dans des stations de ski participantes : Mont-Garceau, L'Avalanche, Mont-Blanc, Belle-Neige, Mont-Gabriel, Ski Montcalm, Mont-Sheffield, Owl's Head, Val-Saint-Côme, Mont-Glen et Mont-Saint-Bruno. Un surplus de 5 \$ est exigé pour chaque enfant additionnel de moins de 18 ans.

À titre d'exemple, le billet régulier de remontée (adulte) à Belle-Neige est de 26 \$. Avec la carte de membre Fami-ski, il coûte 20 \$. Pour un étudiant, le tarif passe de 21 \$ à 16 \$ et pour un enfant, de 16 \$ à 11 \$. Cinq cours de ski de deux heures coûtent 25 \$ par membre.

Les gens ont jusqu'au 8 décembre pour s'inscrire. Conseil pour l'an prochain : la date limite pour payer sa cotisation 65 \$ au lieu de 85 \$ était le 6 novembre. Vaut mieux s'y prendre tôt pour réaliser encore plus d'économies.

Secrétariat : (514) 528-7333
Télé. : (514) 528-7302
Site Web : www3.sympatico.ca/famiski/index.htm

Recherchés : enfants nés en 1989

Le Passeport des neiges 5^e année est offert à tous les enfants nés en 1989 ou inscrits en 5^e année à l'école. Il coûte 8 \$ et comprend des rabais dans les stations de ski du Québec ainsi que trois billets de remontée gratuits pour chacune des 48 stations participantes.

Pour le recevoir, il faut en faire la demande. On trouve le formulaire dans les boutiques Podium et Sports Experts et dans le magazine *Ski Presse*, distribué dans les boutiques de sport. On peut obtenir des renseignements sur le site Web du Conseil canadien du ski et s'y inscrire directement. Certaines commissions scolaires le distribuent dans leurs écoles.

On peut aussi le recevoir par l'entremise de l'Association des stations de ski du Québec.

L'Association des stations de ski du Québec : (514) 493-1810

Site Web du Conseil canadien du ski : www.ski4free.com

Carte provinciale

L'Association des stations de ski offre également une carte qui per-

met aux détenteurs de faire des sports de glisse un peu partout au Québec. Elle coûte 999 \$. Caroline Breton, de l'Association, affirme en avoir vendu 175 jusqu'à maintenant. Cette année, la carte comprendra une puce.

Les entreprises peuvent aussi se procurer une passe échangeable. Coût : à partir de 1200 \$.

Mont-Sainte-Anne et Stoneham

Les deux stations de Québec proposent la carte de membre aXions à 39 \$. Elle offre différents rabais à l'achat d'un billet en plus d'un certificat-cadeau pour une soirée gratuite de ski ou de planche.

Site web : www.montsainte-anne.com
(418) 827-4561



On ne s'énerve pas avec l'hiver

avec le pneu Uniroyal Tiger Paw Ice and Snow

P155/80R13
(Pose, valve et équilibrage inclus)

54⁹⁵\$ un prix sans mauvaise surprise

Antigel de canalisation d'essence (150 ml)

99^c

Pose et équilibrage de vos pneus usagés

7⁹⁵\$ par pneu

Déglaçeur de serrures (175 g)

2⁹⁹\$

Vidange d'huile et inspection en 15 points

26⁹⁵\$

Inspection des freins et étriers

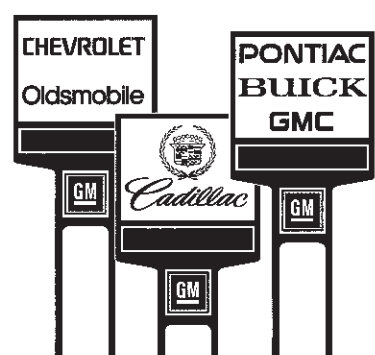
44⁹⁵\$

Freins (avant) À partir de

119⁹⁵\$

Inspection préventive en 36 points

54⁹⁵\$



Service Goodwrench
Une question de confiance



Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures ou camionnettes GM. *À l'exception des Corvettes. Toutes taxes et droits en sus. Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 1999. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire du Service Goodwrench de GM ou composez sans frais le 1 800 463-7483 ou visitez notre site au www.gmcanada.com.

La mairesse de Baie-Saint-Paul battue

Presse Canadienne
BAIE-SAINT-PAUL

La mairesse sortante de Baie-Saint-Paul, Jacinthe B.-Simard, battue aux élections de dimanche par Jean Fortin, compte prendre le temps nécessaire pour faire le deuil de cette défaite cuisante qui lui a procuré à peine 30 % du vote.

Jusqu'à tout récemment, M^{me} Simard était mairesse, préfet de comté de Charlevoix et présidente de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, devenue depuis la Fédération québécoise des municipalités. Elle dit accepter la décision de l'électorat qui lui arrache d'un coup toute sa vie politique active. Celle-ci avait débuté dans les années 1980. « Les gens voulaient un changement, mais on ne pouvait pas le percevoir de façon si tangible. On a voté ma retraite et des vacances pour les membres de mon équipe. Je quitte dans la sérénité parce qu'on m'a appris à arriver, mais aussi à partir », a dit M^{me} Simard, en commentant sa défaite.

Après quatre mandats à titre de maire, M^{me} Simard affiche de la fierté face à ses réalisations. Elle espère maintenant que le changement souhaité par les électeurs sera positif pour les contribuables. Pour le moment, elle n'entrevoit aucun autre horizon politique municipal ou provincial et compte s'affairer à des projets personnels.

Le nouveau maire, Jean Fortin, a exprimé sa surprise à la suite de cet appui massif, qui a procuré autour de 70 % du vote à son équipe. « Depuis une semaine, nous savions que la victoire se concrétiserait, mais jamais dans une telle proportion, surtout contre une adversaire prestigieuse comme M^{me} Simard. »

Il a d'ailleurs rendu hommage à cette dernière en soulignant qu'elle avait « fait beaucoup pour Baie-Saint-Paul ».

« Les gens étaient mûrs pour quelque chose de nouveau. Ils ont à la fois réagi contre ce qui était établi et pour satisfaire leur besoin de se tourner vers l'avenir », a-t-il ajouté.

Transport des écoliers: la Fédération des municipalités répond à l'UMQ

Une proposition « farfelue et inconvenante », dit son président

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La Fédération québécoise des municipalités trouve « farfelue et inconvenante » la proposition de l'Union des municipalités de troquer la facture de 350 millions de la réforme Trudel contre la prise en charge par les commissions scolaires du financement du transport des écoliers.

« L'UMQ dit vouloir réduire de 10 % pendant quatre ans le compte de taxes municipales, par on ne sait trop quelle gymnastique comptable et intellectuelle, a dénoncé le président de la FQM, Florian St-Onge. Du même souffle, l'UMQ appuie une hausse de 40 % des comptes de taxes scolaires, qui sera inévitable si Québec transfère la facture du transport scolaire et du transport adapté aux commissions scolaires. »

M. St-Onge trouve « insensé » que le ministre de l'Éducation, François Legault, accepte d'envisager cette avenue, au nom de la né-

cessité de ne pas dissocier le transport scolaire de l'organisation pédagogique. La commission Bédard, rappelle M. St-Onge, suggérerait pourtant qu'à long terme, les commissions scolaires soient exclues du champ d'impôt foncier.

La proposition de l'UMQ impliquerait une hausse de la taxe scolaire de 15 cents par 100 \$ d'évaluation. Elle fait également place à d'autres revendications des commissions scolaires, comme la possibilité d'imposer une taxe « de secteur » pour financer la construction de nouvelles écoles.

Certains ministres du gouverne-

ment Bouchard, comme Guy Chevrette, ministre des Transports, et Jacques Léonard, président du Conseil du Trésor, veulent plutôt confier le transport des écoliers aux MRC et aux communautés urbaines, afin d'intégrer les transports collectifs.

Dans ce contexte, la Fédération québécoise des municipalités (ex-UMRCQ) se montre prête à prendre en charge la facture, car l'intégration permettrait aux régions de se donner un véritable système de transport en commun, explique M. St-Onge. Cela pourrait peut-être même se faire sans hausse des taxes municipales, dit-il.

L'UMQ réplique

« Les MRC veulent se partir en affaires et elles font une grande demande de responsabilités, avec des préfets élus au suffrage universel, pour avoir un pouvoir de taxation », réplique le président de l'UMQ, Mario Laframboise.

Ce dernier maintient que pour

des questions d'efficacité et de coûts, le transport des écoliers doit demeurer entre les mains des commissions scolaires. La proposition de son union, présentée dans le cadre des négociations du nouveau pacte fiscal, est indissociable d'une baisse des taxes municipales, plaide-t-il.

M. Laframboise souligne que le rapport Bédard a démontré qu'il y avait « sous-utilisation » du champ foncier scolaire au Québec comparativement à l'Ontario. Quant à la hausse de 40 %, elle ne serait pas uniforme et constituerait selon lui un maximum.

Les contribuables de l'île de Montréal, où le transport scolaire coûte moins cher, ne verraient leur compte haussé que du quart de ce que subiraient les autres, estime M. Laframboise. L'envoi des comptes de taxes scolaires et municipales serait en outre décalé pour ménager les contribuables, insiste-t-il.

Conférences publiques

Le commerce électronique: l'enjeu du XXI^e siècle

<http://www.hec.ca/semainehec>

Mardi 9 novembre	Mercredi 10 novembre	Jeudi 11 novembre
<p>Le commerce électronique: la fusion des pratiques commerciales et d'Internet</p> <p>par <i>Alain Duguay</i>, directeur exécutif, programme Commerce électronique, IBM</p> <p>IBM</p>	<p>Turning Internet Promises into Profit</p> <p>Conférence en anglais</p> <p>par <i>Gary Moore</i>, vice-président, Initiatives stratégiques, SAP Canada</p> <p>mysap.com</p>	<p>Le pouvoir et le style: l'entreprise et la nouvelle économie du XXI^e siècle</p> <p>par <i>Louise Guay</i>, présidente de Mon Mannequin Virtuel et de Public Technologies Multimédia</p> <p>Public Technologies Multimédia Inc.</p>
<p>Vendre aux consommateurs sur le WEB: évitez d'être parmi les dinosaures de demain!</p> <p>par <i>Alexandre Taillefer</i>, président, Intellia, avec la collaboration de <i>Jean Talbot</i>, professeur aux HEC</p> <p>intellia <small>une société de Québecor</small></p>		<p>HEC École des Hautes Études Commerciales 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal</p> <p>Université de Montréal Autibus 129 ou 51</p>

Les conférences ont lieu à 19 h, à l'amphithéâtre IBM de l'École des HEC. **Entrée libre à toutes les conférences**. Diffusion en direct sur le WEB : <http://www.hec.ca/semainehec>

Des *at* Tractions *et des* prix de génie!

IMPREZA TS



21 995\$

- TRACTION INTÉGRALE
- Climatiseur
- Moteur 2,2 litres
- Roues en alliage 15 po
- Phares antibrouillard
- Transmission manuelle
- Et beaucoup plus...

L'attraction du mois!



FORESTER S

369\$[#]/MOIS

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois Forester S: versement initial de 2695 \$ ou échange équivalent. Allocation de 20 000 km par année, 8 c de km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus.

LEGACY GT AUTOMATIQUE



399\$^{}/MOIS**

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

- TRACTION INTÉGRALE
- Climatiseur
- Deux coussins gonflables à l'avant
- Sièges avant chauffants
- Toit ouvrant vitré
- Dégivreur d'essuie-glaces avant
- Rétroviseurs extérieurs dégivrants
- Moteur 2,5 litres
- Freins ABS/roues en alliage 16 po
- Et beaucoup plus...

LEGACY BRIGHTON



23 595\$

- TRACTION INTÉGRALE
- Climatiseur
- Deux coussins gonflables à l'avant
- Moteur 2,5 litres
- Freins ABS/roues en alliage 15 po
- Transmission manuelle
- Et beaucoup plus...

OUTBACK AUTOMATIQUE



399\$^{}/MOIS**

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

- TRACTION INTÉGRALE
- Différentiel arrière à glissement limité
- Climatiseur
- Sièges avant chauffants
- Dégivreur d'essuie-glaces
- Rétroviseurs extérieurs dégivrants
- Moteur 2,5 litres
- Freins ABS/roues en alliage 16 po
- Et beaucoup plus...

La voiture qui impressionne ceux que la voiture n'impressionne plus.

SUBARU

L'at *Traction* intégrale™

* Prix détaillés suggérés de fabricant. Transport et préparation en sus (Impreza TS, Legacy Brighton).
** Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Legacy GT (4DGT4KEAT-RC) et Outback familiale (5W0B4Y4EAT-RA): versement initial de 2 995 \$ ou échange équivalent. Allocation de 20 000 km par année, 8 c de km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus.
Sous réserve d'approbation de crédit. Les modèles illustrés peuvent différer. Détails chez votre concessionnaire.

SUR

SUBARU AUTO CENTRE
Montréal (514) 937-4235

SUBARU LONGUEUIL
Longueuil (450) 677-6361

CONCEPT AUTOMOBILES
Granby (450) 372-2007

JOLIETTE SUBARU
Joliette (450) 755-1055

JOHN SCOTTI SUBARU
Saint-Léonard (514) 725-9394

SUBARU SAINT-HYACINTHE
Saint-Hyacinthe (450) 773-5262

LACHUTE SUBARU
Brownsburg (450) 562-0262

ADM AUTOMOBILES
Subaru de Laval (450) 668-6041

CARREFOUR SUBARU AUTO
Sainte-Rose (450) 625-1114

SUBARU SAINTE-AGATHE
Sainte-Agathe-des-Monts
(819) 326-1600 / 800 463-1600

SUBARU LAVIGNE
Sainte-Anne-de-Bellevue (514) 457-5327

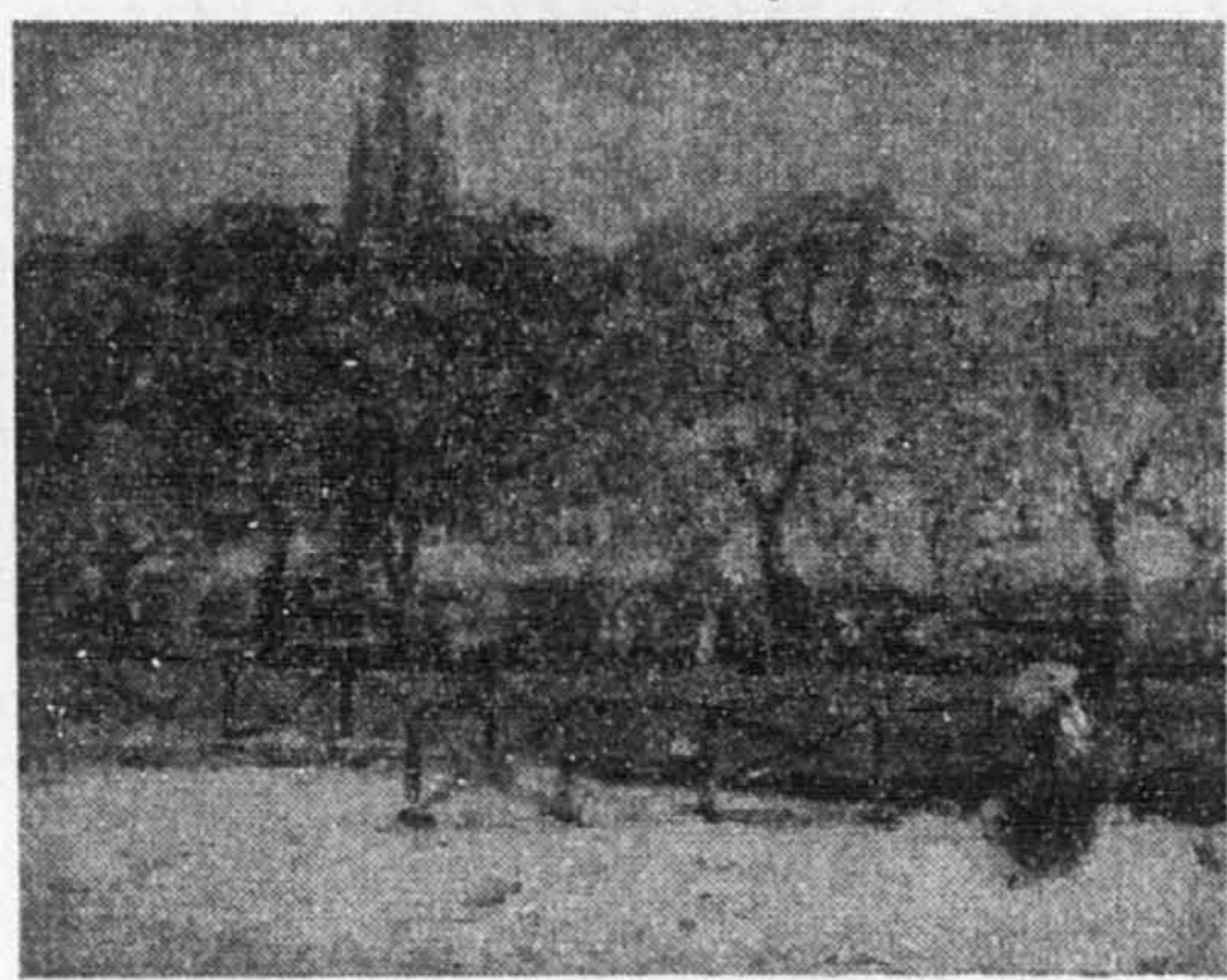
CARON SUBARU
Valleyfield (450) 371-8511

SUBARU SAINT-JÉRÔME
Saint-Jérôme (450) 476-6165

GATINEAU SUBARU
Gatineau (819) 643-4341

www.subaru.ca

Le 17 novembre
L'automne chez
Sotheby's



James Wilson Morrice, *View of the Seine*, Paris. Estimé : 41 000 \$ - 60 000 \$.

Oeuvres importantes de Pilot, Lemieux, Morrice, Krieghoff, Fortin, Cullen, De Tonnancour, Robinson, Borduas, Riopelle, et d'autres artistes québécois.

VENTE AUX ENCHÈRES

Oeuvres d'art canadiennes; le 17 novembre à 19 h.

EXPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

Du lundi 15 novembre au mercredi 17 novembre.
Vente aux enchères et expositions préliminaires au Royal Ontario Museum, 100 Queen's Park, Toronto.

SOTHEBY'S

Sotheby's (Canada) Inc. 9 Hazelton Avenue, Toronto M5R 2E1
1-800-263-1774, 416 926-1774 or Fax 416 926-9179

Saint-Hubert accuse Brossard de prendre les citoyens en otages

MARTHA GAGNON

Le maire de Saint-Hubert, Michel Latendresse, et le député de Vachon, David Payne, ont accusé hier la Ville de Brossard de « prendre les citoyens en otages ».

Ils se plaignent que la ville voisine tarde à effectuer d'importants travaux pour améliorer le drainage des eaux pluviales, comme le prévoit une ordonnance du ministre de l'Environnement, afin de réduire les risques d'inondation.

« Un litige qui dure depuis trop longtemps », selon M. Latendresse, qui tenait une conférence de presse sur le sujet en compagnie de M. Payne. Tous deux demandent au ministre Paul Bégin d'intervenir rapidement pour forcer l'exécution des travaux de réaménagement du fossé Daigneault qui traverse Brossard. À cause de la situation géographique et topographique, les eaux de ruissellement de Saint-Hubert doivent être drainées vers la municipalité voisine.

Or, Brossard et Saint-Hubert ne s'entendent pas sur la nature des travaux et le partage des coûts estimés initialement à plus de 5 millions.

Le maire Latendresse affirme que ce retard dans les travaux empêche plusieurs propriétaires de Saint-Hubert de faire assurer leurs résidences contre les refoulements d'égout.

« La population est indignée par l'attitude de Brossard et considère que ce manège a assez duré, dit M. Latendresse. Les citoyens n'ont pas à subir une telle situation et nous allons défendre leurs intérêts. Les assureurs considèrent que le risque de refoulement d'égout est toujours élevé dans le bassin Daigneault. »

M. Latendresse reproche à Brossard de faire fi de l'ordonnance ministérielle émise en mai 94. « Brossard essaie aujourd'hui de changer les règles du jeu et de modifier le partage des coûts, ajoute-t-il. Elle exige de Saint-Hubert une participation quatre fois plus élevée que celle prévue à l'ordonnance qui était de 1,4 million. »

Le directeur général de Brossard, Mark Laroche, explique, pour sa part, que l'ordonnance de 1994 n'est pas applicable de façon intégrale pour des raisons environnementales. « Nous avons présenté à la direction de l'environnement des études techniques qui démontrent la nécessité d'apporter des modifications pour tenir compte, entre autres, de la stabilisation des berges et de l'impact d'une augmentation du débit du fossé Daigneault sur la rivière Saint-Jacques », précise-t-il.

Selon la Ville, la solution préconisée dans l'ordonnance du MEF comporte plus de torts que d'avantages sur le plan économique, environnemental et hydraulique.

Gilles Bernier, chef du service municipal et hydraulique à la direction de l'environnement de la Montérégie, explique que le dossier est très complexe. « Il y a plusieurs éléments techniques nouveaux qui ont été apportés et dont il faut tenir compte, dit-il. Brossard nous présente un projet modifié qui suscite des objections de la part de Saint-Hubert. Nous allons transmettre prochainement toute l'information au ministre qui prendra une décision. Nous attendions d'avoir l'ensemble des données. »

Il explique que le partage des coûts n'est plus le même dans le nouveau projet. « Au lieu d'assumer 28 % du coût global des travaux, Saint-Hubert devrait maintenant payer 70 % de la facture », dit-il.

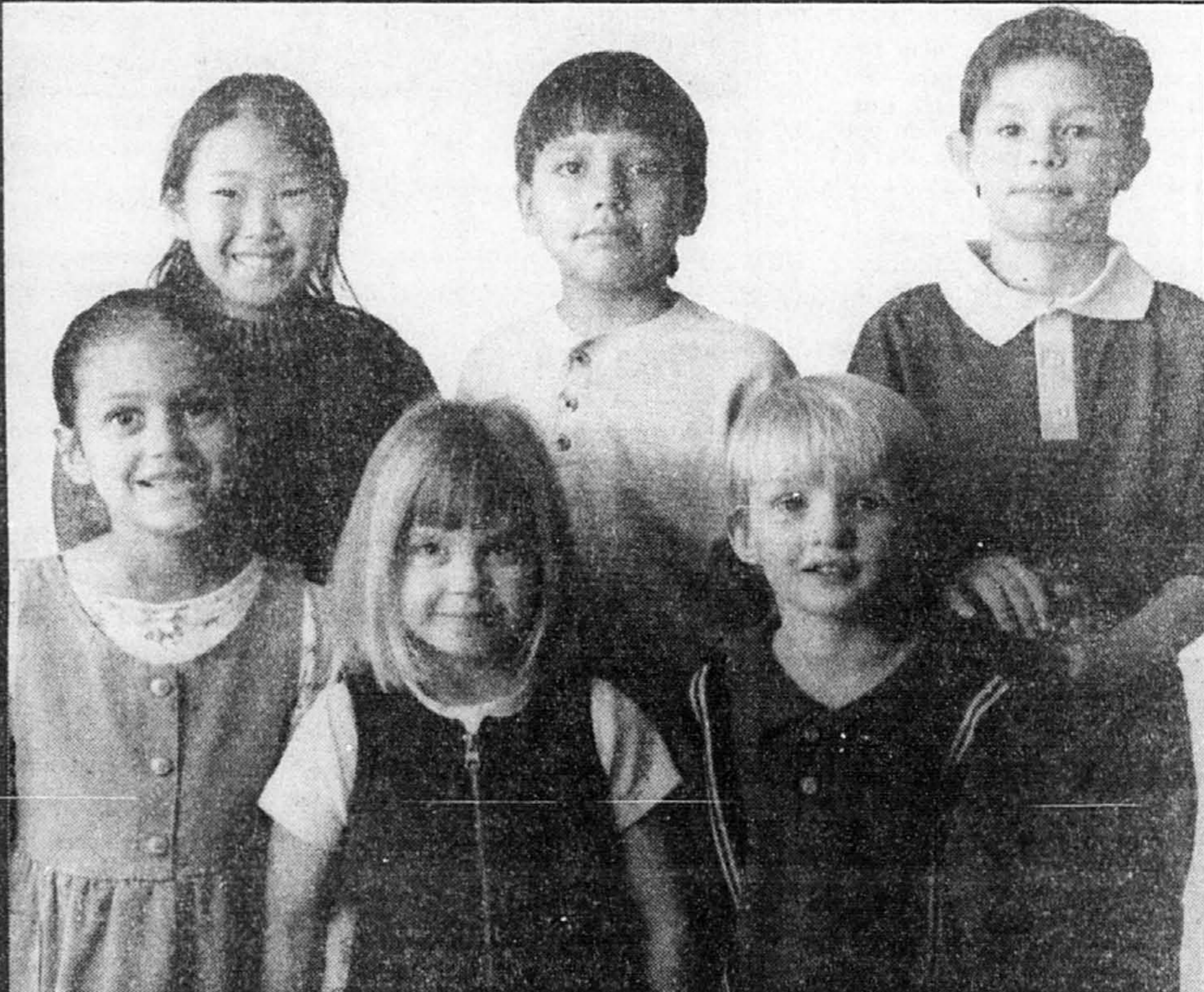
Brossard estime que le nouveau partage des coûts respecte les principes énoncés dans l'ordonnance selon lesquels la quote-part est établie selon le débit que la ville réserve et achemine dans le ruisseau Daigneault.

M. Bernier souligne que l'ordonnance a été émise à la demande de Brossard qui a ensuite obtenu des délais pour présenter ses plans.

Mettez vos
biens les plus
précieux en
sécurité.

★★★★★ WINDSTAR 2000

la seule minifourgonnette à avoir obtenu une cote de sécurité 5 étoiles, six années de suite

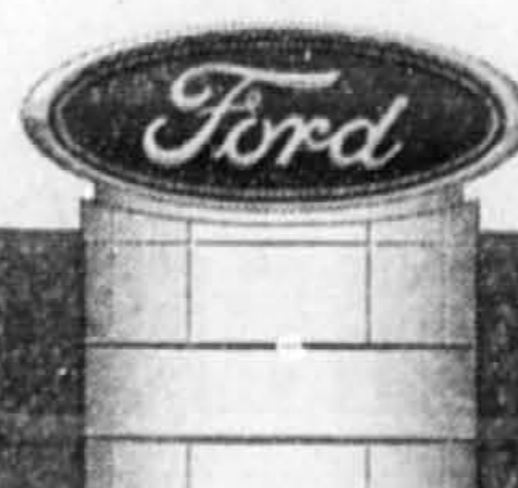


WINDSTAR LX 2000

249\$
/mois

Location 36 mois
Avec mise de fonds de 3995 \$

- Moteur SEFI de 3,8 L, 200 ch
- 7 passagers
- Version 4 portes
- Transmission automatique à surmultipliée
- Climatiseur
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage des portes électriques
- Freins ABS
- Antidémarrage SecuriLock^{MC}
- Sacs gonflables
- Radio AM/FM stéréo/cassettes



VOS CONCESSIONNAIRES FORD DU QUÉBEC

www.fordquebec.com

Glaces unidirectionnelles non incluses. Photo à titre indicatif seulement. *Transport inclus. Aucun dépôt de sécurité requis. Mise de fonds et première mensualité exigées. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation du crédit. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 60 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails. La plus haute cote de sécurité pour le conducteur et le passager avant en cas de collision frontale décernée par le gouvernement américain (National Highway Traffic Safety Administration) lors de tests effectués sur des véhicules dont la différence de poids n'excède pas 227 kg (500 lb).



Finies les excuses

Après être resté dans les coulisses
et avoir laissé les sociétés se battre entre elles
pendant des semaines ...

Des milliers d'emplois sont menacés.

De bons emplois dans les collectivités de tout le pays seront perdus si le gouvernement fédéral n'agit pas rapidement.

Les agentes et agents de bord et leurs familles ont vécu 12 semaines tumultueuses sans savoir comment ni quand tout cela finirait.

Pourquoi ?

Parce que les libéraux de Jean Chrétien ont complètement abdiqué leurs responsabilités pendant cette période critique.

Les sociétés ont fait beaucoup de promesses depuis 12 semaines.

Seul le gouvernement fédéral peut veiller à ce que ces promesses faites aux agentes et agents de bord, aux autres travailleuses et travailleurs du transport aérien et à tous les Canadiens et Canadiennes soient respectées.

Pendant toute cette crise, le SCFP a demandé :

- qu'il n'y ait aucun licenciement involontaire, ni déplacement forcé chez les principales compagnies aériennes, ni chez leurs transporteurs régionaux affiliés;
- que les offres relatives à la retraite anticipée et au départ volontaire soient améliorées;
- l'équité et la protection salariale;
- la dignité et le respect.

Le Syndicat canadien de la fonction publique demande au gouvernement de cesser de se soustraire à ses responsabilités et d'élaborer une politique du transport aérien qui ait des dents et qui assure :

- une concurrence dirigée;
- la protection des travailleuses et travailleurs du transport aérien;
- le maintien du service aux collectivités;
- la réglementation de l'industrie dans l'intérêt de la population canadienne.

**Finies les excuses, monsieur le Premier ministre Chrétien,
C'est maintenant qu'il faut agir.**



Le SCFP est le plus grand syndicat au Canada, avec ses 475 000 membres dans les secteurs du transport aérien, de la santé, de l'éducation, des municipalités, des bibliothèques, des services sociaux, des services publics et des transports.

Québec pense régler fin novembre le normatif au primaire et au secondaire

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Optimiste, le président du comité patronal des négociations pour les commissions scolaires francophones, Jean-Pierre Hellinger, croit possible une entente sur les clauses normatives d'ici la fin du mois avec les employés de soutien, les professionnels et les enseignants de ce réseau.

« Nous sommes dans une période d'accélération des discussions en comité restreint ce qui nous a permis de diviser par deux les demandes respectives des deux parties et de nous concentrer sur les sujets prioritaires », a indiqué M. Hellinger.

Les syndiqués membres de la CSN et de la FTQ ont accepté de travailler en comité restreint mais la CEQ et la FISA ont écarté ce modèle de fonctionnement. Pour compenser, le comité patronal a prévu doubler les séances de négociations avec ces deux groupes.

Sur la demande syndicale de ressources additionnelles, M. Hellinger a indiqué que le ministre de l'Éducation, François Legault, y était sensible et que cela devrait se traduire par des offres concrètes.

Dans le secteur du soutien scolaire, les déblocages devraient se situer au chapitre de la reconnaissance du travail et des compétences des employés dans les services de garde ainsi que la sécurité d'emploi pour les techniciennes en éducation spécialisée.

Chez les professionnels de l'éducation, les discussions portent sur le ratio professionnel/

élève qui varie d'une commission scolaire à l'autre et sur le manque criant d'orthophonistes.

En ce qui regarde les enseignants du primaire et du secondaire, les négociations portent sur l'aménagement de la tâche et la décentralisation des modèles d'enseignement.

M. Hellinger note que le gouvernement tient à ce que les enseignants aient un temps de présence de 27 heures par semaine à l'école au lieu de ne faire acte de présence que durant leurs cours. « Nous essayons d'obtenir plus de souplesse afin que les tâches d'encadrement et les cours de récupération soient dispensés par les enseignants. »

D'autre part, le gouvernement tient à décentraliser au niveau des écoles le modèle d'enseignement qui pourrait s'inspirer de l'expérience française ou encore du tutorat ou tout autre modèle à négocier entre les enseignants et les directions d'écoles.

Le coordonnateur adjoint des négociations à la CEQ, Pierre Lefebvre, signale qu'un règlement à la fin du mois de novembre est loin d'être évident surtout que la demande patronale d'un temps de présence de 27 heures à l'école se heurte à une très grande résistance de la part des enseignants.

En ce qui concerne les employés de soutien, M. Lefebvre souligne que l'accélération des négociations aura le mérite d'identifier les derniers éléments d'accrochage.

La qualité de l'air s'améliore dans les arénas, mais...

ISABELLE HACHEY

Malgré une nette amélioration de la qualité de l'air dans les arénas de l'île de Montréal, près du tiers présentent toujours un danger pour la santé. Cet hiver, les sportifs devront y patiner... à leurs risques et périls.

Une étude réalisée en janvier et février par la direction de la santé publique de Montréal-Centre dans 56 arénas de l'île de Montréal révèle que 71% respectent les critères de santé publique, alors que 29% n'y arrivent pas, parfois de façon lamentable.

Il s'agit d'une amélioration significative par rapport à l'an dernier, alors que l'air de 69% des arénas dépassait les taux acceptables de concentration d'oxyde de carbone et de dioxyde d'azote. Le cri d'alarme lancé à l'époque par la direction de la santé publique semble ainsi avoir porté fruit.

Selon la nouvelle étude, l'air est néanmoins toujours vicié sur les patinoires de 16 établissements — dont neuf où la situation est particulièrement inquiétante. L'aréna Samuel-Moskovitch de Côte-Saint-Luc, par exemple, affiche une concentration d'oxyde de carbone trois fois plus élevée que les normes prévues.

À l'aréna Doug-Harvey (Montréal) et à l'aréna du Collège Jean-de-Brébeuf, la qualité de l'air est également médiocre, avec plus du

double de la concentration acceptée d'oxyde de carbone — établie à 20 parties par million.

La situation est aussi très préoccupante aux arénas Jean-Rougeau (Montréal) et Martin-Lapointe (Saint-Pierre), au YMCA Hochelaga-Maisonneuve (Montréal), à l'aréna Chaumont (Anjou), à l'aréna de Lachine et au complexe sportif Hébert (Saint-Léonard). « On conseille aux gens de s'informer de la qualité de l'air avant de commencer à jouer », prévient le Dr Richard Lessard, directeur de la santé publique de Montréal-Centre.

Le problème est pourtant connu depuis maintenant dix ans, alors qu'une première étude québécoise sonnait l'alarme en montrant du doigt les surfaceuses à essence. Après avoir terminé leur manège sur la glace, les gaz émis par les surfaceuses s'accumulent évidemment à l'intérieur de l'aréna. Un peu comme si on laissait tourner le moteur une voiture dans un garage fermé...

Depuis quelques années, de jeunes hockeyeurs ont été gravement intoxiqués, certains ayant même dû être hospitalisés. Selon le Dr Lessard, certains sportifs en seraient même décédés. « Le pire, c'est pour les gens de plus de 35 ans qui ont le moindre problème cardiaque, explique-t-il. Lorsqu'on fait du sport, la respiration est dix fois plus fréquente, ce qui fait qu'on

respire dix fois plus d'air contaminé. Et l'oxyde de carbone prend la place de l'oxygène dans les globules rouges. »

Chaque hiver, des cas d'intoxications sont rapportés aux autorités de santé publique de la province. Et il ne s'agirait que de la pointe de l'iceberg, puisque les patineurs n'associent pas toujours leurs symptômes à une intoxication.

Toutefois, la situation s'améliore, se réjouit le médecin. « Il y a trois ans, les arénas ne voulaient pas se doter d'un bon système de ventilation parce que cela augmentait leurs coûts de chauffage ! » Il souligne qu'il existe maintenant des moyens efficaces et peu coûteux pour résoudre le problème.

Outre une bonne ventilation et un entretien préventif des surfaceuses, le meilleur moyen de se doter d'un air pur est d'utiliser une surfaceuse électrique — qui, à 120 000 \$ chacune, sont cependant beaucoup plus chères. Malgré tout, quelques patinoires — dont celle du 1000, de la Gauchetière, à Montréal — en sont maintenant dotées.

D'autre part, une toute nouvelle technologie développée par l'équipe MG Service de L'Assomption, en collaboration avec un groupe d'ingénieurs et le Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ), permet, pour 47 000 \$, de remplacer le moteur à combustion interne par un groupe de propulsion électrique à batterie.

LA GRANDE NOUVELLE
INTERMÉDIAIRE DE LA SÉRIE L.
LA DIFFÉRENCE SATURN
EN PLUS GROS.

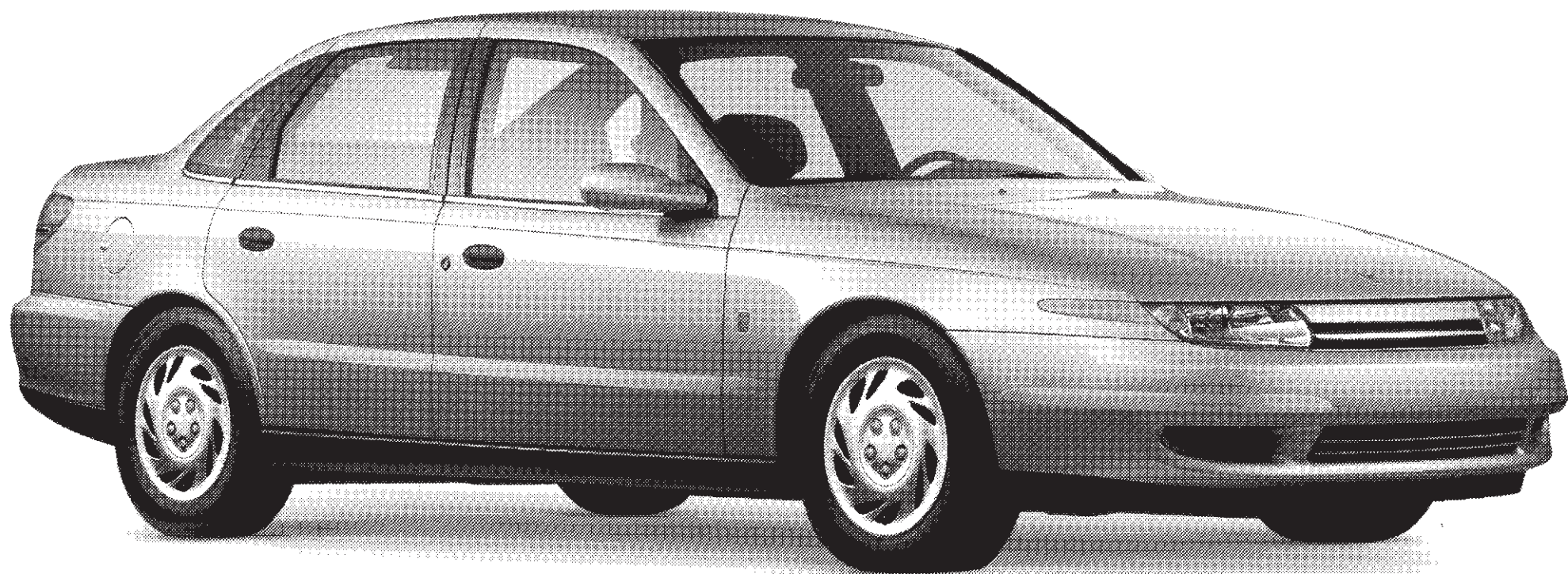


Pour faire tout autrement



Depuis le lancement de notre populaire série S, posséder une Saturn a toujours été une expérience unique. Pourquoi? À cause de la différence Saturn. Des avantages comme les panneaux en polymère résistants aux chocs et à la rouille, la carrosserie caisson en acier modifiée, l'unique garantie de remboursement de 30 jours et notre fameuse expérience d'achat sans pression ni marchandage. Eh bien maintenant, cette qualité et cette durabilité propres à Saturn se retrouvent dans une grande nouvelle intermédiaire : la série L.

Celle-ci est plus généreuse au chapitre de l'espace et encore plus au plan de la performance, avec son moteur V6 DOHC développant 182 HP (en option) qui vous propulse de 0 à 100 km/h en 8,2 secondes! D'ailleurs, les caractéristiques pratiques et le confort accru de la toute nouvelle série L feront l'envie de tous. Mais revenons maintenant à la si populaire série S entièrement redessinée par nos ingénieurs. Elle compte pas moins de 167 améliorations. Voyez-vous, c'est ça la différence Saturn : elle ne cesse de prendre de l'ampleur.



La nouvelle intermédiaire, LS 2000

Série S : nos compactes.		
SL 2000 redessinée	SC1 2000	SW2 2000 redessinée
À partir de 14 143 \$ [†]	À partir de 17 298 \$ [†]	À partir de 19 438 \$ [†]

Série L : nos intermédiaires.	
LS 2000	LW1 2000
À partir de 20 075 \$ [†]	À partir de 25 220 \$ [†]

1 888 4SATURN www.saturncanada.com

Autres modèles 2000 également disponibles: SL1 à partir de 15 078 \$, SL2 à partir de 18 013 \$, SC2 à partir de 21 678 \$, LS1 à partir de 22 440 \$, LS2 à partir de 26 840 \$ ainsi que les modèles LW2 à partir de 28 630 \$. [†]PDSF incluant le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise si applicable. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes sont en sus.

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravel.qc.ca

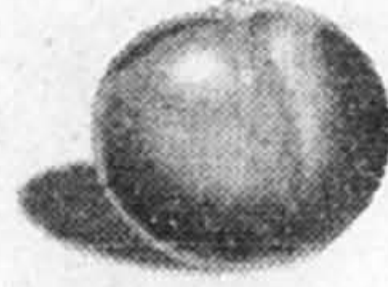
Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravel.qc.ca
(Angle Cathcart et McGill College)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374


INNOCENT !



Un petit pois. Là. Tout seul. Presque attendrissant. Mettons-le maintenant sur le plancher de la cuisine d'un restaurant... C'est vrai, le danger a parfois l'air innocent. Les employés qui glissent sur un petit pois, sur une flaque d'huile ou de savon, ou qui butent sur des objets qui traînent se font mal, très mal : fractures, entorses, commotions...

Ce serait pourtant si simple d'éliminer cette sorte de danger-là : il suffit de ramasser sans tarder ce qui traîne et de réparer ce qui fuit. Méfions-nous des dangers qui ont l'air innocent et éliminons-les. Ensemble, patrons et employés.

La prévention, j'y travaille !

Québec 

CSST

Les Innus du Québec et du Labrador ont le taux de suicide le plus élevé du monde



Cette scène de chasse présentée hier lors du lancement de l'étude de Survival International, à Londres, montre une jeune Innue ayant trempé ses mains dans le sang du caribou dans un geste rituel.

Une étude du groupe Survival International compare leur situation à celle des Tibétains

Presse Canadienne
LONDRES

Les Innus du nord du Québec et du Labrador détiennent le triste record du plus haut taux de suicide au monde, révèle une étude rendue publique hier à Londres par « Survival International », un organisme qui travaille avec les peuples indigènes du monde.

Illustration on ne peut plus poignante de cette réalité, Napes Ashini, un militant innu de Sheshatshiu, au Labrador, qui s'était rendu en Europe pour faire la promotion de cette étude, a appris à son arrivée à Londres le suicide de son propre enfant. Son fils, Andrew Rich, qui était âgé de 15 ans, s'est enlevé la vie avec le fusil de son père après avoir consommé de l'alcool avec des amis.

L'étude de Survival International, intitulée *Le Tibet du Canada*, compare la situation des Innus à celle des Tibétains. Les Innus ne sont ni torturés, ni emprisonnés, reconnaît le rapport, mais ils se tuent eux-mêmes à une fréquence qui n'a été surpassée nulle part ailleurs au monde, dit le rapport. En fait, les Innus du Québec et du Labrador connaissent un taux de suicide 13 fois plus élevé que celui du reste de la population du Canada.

Pauvreté et alcool sont des facteurs importants de détresse chez les Innus qui vivent dans de petites communautés, souvent isolées, du Québec et du Labrador, note le rapport de Survival International.

Presque sans espoir

Il faut agir très rapidement pour sauver ces autochtones, affirme l'organisme. « À moins que les choses changent radicalement et très rapidement, il sera trop tard », soutient le directeur de Survival International, Stephen Corry. M. Corry souligne que c'est la première fois en 30 ans d'histoire de l'organisme que celui-ci qualifie une situation de « presque sans espoir ».

Les Innus, qui regroupent Montagnais, Naskapis et Atikamekw, des peuples autochtones vivant dans le nord-est du Québec et au Labrador, dans la province de Terre-Neuve, contestent la juridiction canadienne sur leurs terres.

Les empiètements sur les territoires de chasse des Innus dus au développement minier, forestier et hydroélectrique, aux vols militaires à basse altitude, ainsi que l'enseignement d'une culture et de valeurs qui ne sont pas innues aux enfants d'âge scolaire, ont érodé le mode de vie de son peuple, a affirmé M. Ashini, avant d'abréger son voyage et de rentrer au Canada.

Le rapport réclame un moratoire sur tout développement industriel en territoire innu, d'ici à ce que leurs revendications en matière de territoires et de ressources aient fait l'objet de négociations. Il affirme que le gouvernement fédéral doit renoncer à exiger l'extinction des revendications innues sur les terres qu'ils sillonnent depuis 7000 ans. Le Canada, ajoute le rapport, doit aussi accepter le droit des Innus de contrôler leurs propres vies et institutions.

Le premier ministre Jean Chrétien a réagi hier en déclarant que le Canada avait augmenté considérablement les fonds qu'il consacre aux autochtones. « C'est le seul programme qui n'ait pas été coupé en période d'austérité », a-t-il dit au Sénégal, première étape de son séjour de deux semaines en Afrique.

Le rapport souligne que le taux de suicide, pour la décennie, à Davis Inlet, ou Utshimassits, nom innu de la localité, est l'équivalent de 178 suicides pour 100 000 personnes. Par comparaison, le taux de suicide pour l'ensemble de la population canadienne est de 14 par 100 000.

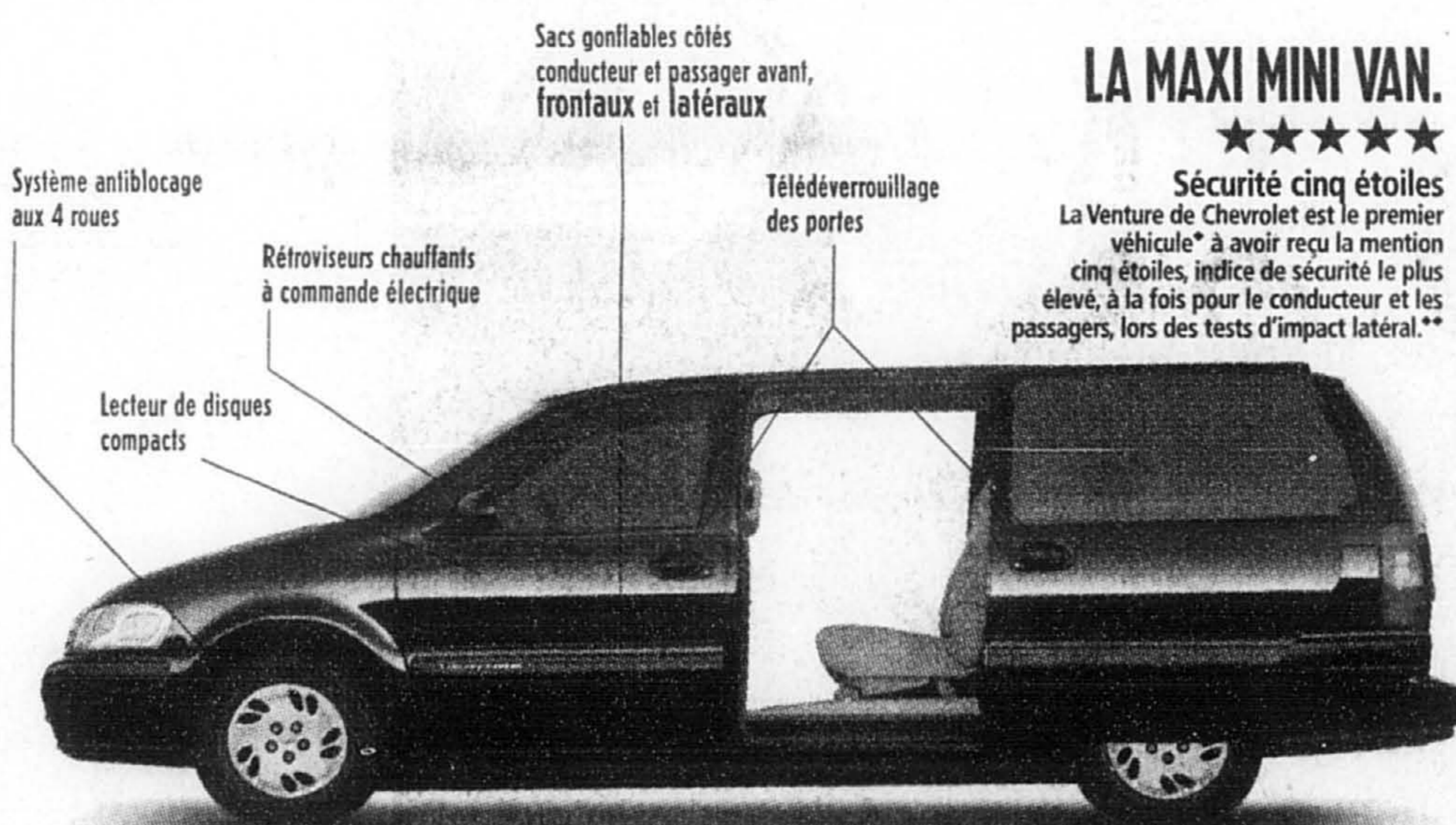
Cela fait des Innus Mushuau de Utshimassits (Davis Inlet) le peuple ayant le plus haut taux de suicide au monde, précisent les auteurs du rapport.

Davis Inlet a fait les manchettes internationales, en 1993, quand six adolescents se sont barricadés dans un cabanon pour essayer de se suicider en inhalant des vapeurs d'essence. Les médias devaient par la suite révéler la situation absolument désespérée dans laquelle vivait cette communauté, aux prises avec la pauvreté, l'alcoolisme et l'intoxication aux solvants.



Napes Ashini

Venture 2000. Maxi flexibilité.



LA MAXI MINI VAN.

★★★★★

Sécurité cinq étoiles
La Venture de Chevrolet est le premier véhicule* à avoir reçu la mention cinq étoiles, indice de sécurité le plus élevé, à la fois pour le conducteur et les passagers, lors des tests d'impact latéral.**

Sacs gonflables côtés conducteur et passager avant, frontaux et latéraux

Téléverrouillage des portes

Rétroviseurs chauffants à commande électrique

Lecteur de disques compacts

Système antiblocage aux 4 roues

Mini prix.

258\$ /mois
location 36 mois
Transport et préparation inclus

2,9%
à la location**

OU
19%
à l'achat***

Comptant	Mensualité
0\$	382\$
1 852\$	328\$
4 268\$	258\$

- 2 portes latérales coulissantes
- Moteur V6 de 3,4L de 185HP
- Boîte automatique 4 vitesses
- Système antiblocage aux 4 roues
- Sacs gonflables côtés conducteur et passager avant, frontaux et latéraux
- Climatiseur
- Verrouillage des portes à commande électrique

- Vitres teintées à commande électrique
- Rétroviseurs chauffants à commande électrique
- Téléverrouillage des portes
- Régulateur de vitesse
- Lecteur de disques compacts
- Sièges pour 7 passagers
- Volant inclinable

GM L'Association Marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec vous suggère de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux Venture (empattement court) neuves 2000 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Modèle illustré (empattement allongé) à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. ** Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial ou échange équivalent (voir tableau de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 450\$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. *** Taux de financement à la location de 2,9% jusqu'à 36 mois. **** Taux de financement à l'achat de 1,9% jusqu'à 48 mois. ***** Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. *Catégorie voiture ou camion. **Tests effectués par le National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des É.U. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com



Venture. La Maxi Mini Van.

COMPTES IMPAYÉS?

Nous récupérons les sommes qui vous sont dues.
Aucun déboursé de votre part ;
frais payables à même les sommes perçues.
Appelez-nous sans engagement ni frais.



GRÉGOIRE PERRON, avocats
84, rue Notre-Dame ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 1S6
téléphone : (514) 285-6441
sans frais : (888) 285-6441
télécopieur : (514) 285-8589

LAB Recherche Pharmacologique International Inc. effectue des essais cliniques sous surveillance médicale pour l'industrie pharmaceutique à l'échelle mondiale. Nous recherchons continuellement des volontaires pouvant participer à l'un de nos essais cliniques. Il faut être en bonne santé, et ne pas prendre de médicaments de façon régulière.

Rémunération : 1 400 \$

Vous devez répondre à tous les critères suivants :
• Homme non fumeur, entre 18 et 45 ans

Pour plus de renseignements, communiquez avec nous sans plus tarder.

(514) 485-2884 (Montréal) ou 1 800 298-2884 (extérieur de Montréal)
Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 10 h à 16 h



2790816

2800137